



**Audit - Bureau de Paris**  
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

[www.bakertilly.fr](http://www.bakertilly.fr)

## **SECOURS ISLAMIQUE FRANCE**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 10 rue Galvani

91300 MASSY

SIREN : 390 215 135

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



---

## **SECOURS ISLAMIQUE FRANCE**

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Siège social : 10, rue Galvani  
91300 MASSY

SIREN : 390 215 135

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de l'**association SECOURS ISLAMIQUE FRANCE**,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **SECOURS ISLAMIQUE FRANCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination, et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriées dans les notes H « Le Compte de résultat par origine et destination 2024 (CROD) » et I « Le Compte Emploi Annuel des ressources collectées auprès du public 2024 (CER) » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons également vérifié qu'elles sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont correctement été appliquées.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 25 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes  
Baker Tilly STREGO

Brice ROGIR

# BILAN

Bilan actif	Brut	Amort. & Dépréciations	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	681 143	496 705	184 438	163 683
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	115 494	-	115 494	115 494
Constructions	415 672	163 590	252 082	270 173
Installations générales, agencements aménag. const.	2 768 523	2 183 644	584 879	688 459
Installations techniques, matériels et outillages industriels	362 468	253 442	109 026	126 458
Autres immobilisations corporelles	3 762 750	3 199 653	563 097	460 170
Immobilisations corporelles en cours	58 041	-	58 041	48 565
Avances et acomptes	5 780	-	5 780	-
<b>Biens reçus par legs ou donations</b>	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	3 013 958	-	3 013 958	3 013 925
Autres titres immobilisés	11 305 000	-	11 305 000	11 000 000
Prêts	4 520 965	4 259	4 516 706	64 600
Autres	247 370	-	247 370	170 997
<b>Total I</b>	<b>27 257 163</b>	<b>6 301 293</b>	<b>20 955 870</b>	<b>16 122 523</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>				
Marchandises	420 570	-	420 570	207 480
<b>Créances</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Usagers et comptes rattachés	87 336	46 457	40 879	28 452
Créances reçues par legs ou donations (A)	870	-	870	870
Autres créances	7 302 583	191 023	7 111 560	12 838 091
<b>Divers</b>				
Disponibilités	71 812 237	-	71 812 237	57 645 696
Charges constatés d'avance	2 745 342	-	2 745 342	2 953 435
<b>Total II</b>	<b>82 368 939</b>	<b>237 480</b>	<b>82 131 459</b>	<b>73 674 024</b>
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif (V)	4 321 905	-	4 321 905	3 596 193
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>113 948 006</b>	<b>6 538 773</b>	<b>107 409 234</b>	<b>93 392 740</b>

Bilan passif	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>57 569</b>	<b>57 569</b>
Fonds statutaires	57 569	57 569
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
<b>Ecarts de réévaluation</b>	-	-
<b>Réserves</b>	<b>32 184 709</b>	<b>29 157 438</b>
Réserves pour projets de l'entité	32 184 709	29 157 438
<i>Dont la réserve libre</i>	17 004 612	15 484 611
<i>Dont la réserve pour projets</i>	15 180 097	13 672 827
<i>Dont la réserve waqf</i>	-	-
<b>Report à nouveau</b>	-	-
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>- 605 862</b>	<b>3 027 271</b>
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>31 636 416</b>	<b>32 242 278</b>
<b>Fonds propres consommables</b>	-	-
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>55 860</b>	<b>71 712</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>3 189</b>	<b>6 378</b>
<b>Total I</b>	<b>31 695 466</b>	<b>32 320 368</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<b>Fonds reportés liés aux legs ou donations</b>	-	-
<b>Fonds dédiés</b>	<b>51 711 599</b>	<b>39 064 511</b>
<b>Total II</b>	<b>51 711 599</b>	<b>39 064 511</b>
<b>PROVISIONS</b>		
<b>Provisions pour risques</b>	<b>3 328 539</b>	<b>3 433 149</b>
<b>Provisions pour charges</b>	-	-
<b>Total III</b>	<b>3 328 539</b>	<b>3 433 149</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) (1)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	-	18 768
Emprunts et dettes financières diverses (1)	1 400	1 400
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 508 811	2 606 919
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 057 380	2 482 202
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 408	-
Autres dettes	6 930 982	4 070 676
Instrument de trésorerie (2)	500	-
Produits constatés d'avance	5 985 893	7 042 635
<b>Total IV</b>	<b>18 494 375</b>	<b>16 222 599</b>
<b>Ecarts de conversion passif (V)</b>	<b>2 179 255</b>	<b>2 352 114</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>107 409 234</b>	<b>93 392 740</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)		
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	-	-
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

# COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	1 150	1 700
Ventes de biens et de services	42 350	127 785
Ventes de biens	10 450	89 531
Dont ventes de dons en nature	-	-
Ventes de prestations de services	31 900	38 254
Dont parrainages	-	-
Produits de tiers financeurs	60 079 156	75 129 855
Concours publics et subventions d'exploitation	3 219 560	3 083 922
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	50 603 773	47 327 470
Dont Dons manuels	50 561 644	47 327 470
Dont Mécénats	-	-
Dont Legs, donations et assurances-vie	42 129	-
Contributions financières	6 255 823	24 718 464
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	43 827	79 169
Utilisation des fonds dédiés	13 769 353	8 079 378
Autres produits	1 415 999	355 001
<b>Total I</b>	<b>75 351 836</b>	<b>83 772 888</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	3 794 892	9 696 861
Variation des stocks	- 213 090	95 699
Autres achats et charges externes	18 056 641	11 454 300
Aides financières	11 551 731	5 764 177
Impôts, taxes et versements assimilés	702 493	607 566
Salaires et traitements	12 821 620	12 190 661
Charges sociales	3 445 440	3 239 770
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	660 289	651 152
Reports en fonds dédiés	26 416 442	21 400 884
Autres charges	743 382	11 261 005
<b>Total II</b>	<b>77 979 839</b>	<b>76 362 075</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>- 2 628 003</b>	<b>7 410 813</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	69 352	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	17 356	
Autres intérêts et produits assimilés	-	579 394
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 623 958	278 253
Différences positives de change	398 825	660 147
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	
Autres produits financiers	2 058 263	
<b>Total III</b>	<b>5 167 754</b>	<b>1 517 795</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 495 294	2 623 958
Intérêts et charges assimilées	0	543
Différences négatives de change	245 854	3 223 189
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	
Autres charges financières	-	
<b>Total IV</b>	<b>2 741 148</b>	<b>5 847 689</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>2 426 606</b>	<b>- 4 329 894</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>- 201 397</b>	<b>3 080 919</b>

Compte de résultat	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	8 567	78 464
Sur opérations en capital	50 267	16 277
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 189	3 189
Autres produits exceptionnels	-	-
<b>Total V</b>	<b>62 023</b>	<b>97 930</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	4 581	7 119
Sur opérations en capital	5 231	21 845
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-
<b>Total VI</b>	<b>9 812</b>	<b>28 964</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>52 211</b>	<b>68 966</b>
Impôts sur les bénéfices (VIII)	456 676	122 614
<b>Total des produits (I+III+V+IX)</b>	<b>80 581 613</b>	<b>85 388 613</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)</b>	<b>81 187 475</b>	<b>82 361 342</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 605 862</b>	<b>3 027 271</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	35 555	52 390
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	210 009	144 968
<b>TOTAL</b>	<b>245 564</b>	<b>197 358</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature	35 555	52 390
Mise à disposition gratuite de biens	-	-
Prestations	-	-
Personnel bénévole	210 009	144 968
<b>TOTAL</b>	<b>245 564</b>	<b>197 358</b>

## A- Généralités

Le bilan du Secours Islamique France (SIF) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 présente un total de **107 409 234 €**, tandis que le compte de résultat, présenté sous forme de liste, fait apparaître un déficit de **605 862 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Les notes et tableaux figurant ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## B- Présentation de l'Association Secours Islamique France (SIF)

### 1- Objet social du SIF :

Le Secours Islamique France (SIF) est une organisation non gouvernementale (ONG) de solidarité internationale, à vocation sociale et humanitaire, œuvrant dans les domaines de l'assistance et du développement.

Il a été fondé en 1991 conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Depuis sa création, le Secours Islamique France s'est engagé à respecter les principes qui sont le fondement de l'action humanitaire :

- Impartialité & universalité :
  - Aider les plus vulnérables, de façon équitable, avec humanité et sans distinction d'origine, de genre, de culture, de confession, de sensibilité ou d'appartenance politique... ;
  - Essayer toujours de les atteindre, même dans des conditions difficiles ;
  - Appliquer aussi ces principes à nos instances et personnels.
- Neutralité & indépendance :
  - S'abstenir de prendre parti dans les conflits et les crises ;
  - Grâce à une indépendance à l'égard de tout organisme politique, économique, financier ou religieux.
- Responsabilité & transparence :
  - Envers les bénéficiaires, pour leur fournir l'assistance dont ils ont besoin, de la manière la plus appropriée, en veillant à la qualité des actions mises en œuvre et en réfléchissant à l'impact à plus long terme de l'aide apportée ;
  - Envers les donateurs en utilisant leurs contributions avec sérieux, rectitude et transparence ;
  - Globalement, avec une approche responsable, tant au niveau social qu'environnemental, et en veillant au respect des contrats et engagements.

### 2- Nature et périmètre des missions sociales réalisées par le SIF

Le SIF intervient là où les besoins humanitaires et sociaux l'exigent, en mobilisant des secours d'urgence, en mettant en place des programmes de développement et en menant des actions de plaidoyer.

A l'international, le Secours Islamique France est actif principalement dans quatre secteurs :

- Education et promotion du bien-être de l'enfant ;
- Sécurité alimentaire et moyens d'existence ;
- Eau, hygiène et assainissement ;
- Mise à l'abri et hébergement.

En France, le SIF agit dans trois domaines de la lutte contre la précarité et l'exclusion :

- L'urgence sociale ;
- L'insertion socioéducative et professionnelle ;
- L'économie solidaire.

En parallèle de ses activités opérationnelles d'aide, le Secours Islamique France a développé une capacité de plaidoyer afin de témoigner et d'alerter la communauté internationale et les opinions publiques sur les conditions de vie des plus vulnérables.

Pour mener à bien ses missions sociales en France, le SIF dispose de 4 antennes (Saint-Denis, Massy, Lyon, ainsi qu'une antenne à Marseille acquise en 2019 mais non encore opérationnelle).

À l'international, le SIF compte 15 missions (gérées en comptabilité de type succursale et intégrées à la comptabilité du siège après validation) et travaille dans 7 autres pays via des partenaires.

### **3- Moyens mis en œuvre par le SIF**

Le SIF admet comme moyens tout ce qui peut concourir à la réalisation de son objet. Pour réaliser ses objectifs, il s'appuie sur ses salariés et ses bénévoles en France et sur ses salariés expatriés et salariés locaux dans ses pays d'intervention à l'international.

L'essentiel des ressources nouvelles de l'association provient de donateurs en France, qui se mobilisent en réponse aux différentes campagnes menées par le SIF via internet, courrier, ou lors de nombreux événements et rencontres organisés avec un grand nombre de partenaires associatifs à travers toute la France.

Le SIF est également financé par des bailleurs institutionnels tels que le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, l'Agence Française du Développement ou encore les agences des Nations Unies (Unicef, UNHCR...), ainsi que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Essonne et la Direction Régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile de France.

## **C- Faits caractéristiques de l'exercice :**

### **1- Événements significatifs de l'exercice :**

L'exercice 2024 a été fortement impacté par la survenue de multiples crises humanitaires à travers le monde. Parmi les événements majeurs figurent :

- Les conflits au Moyen-Orient,
- Le changement politique majeur survenu en Syrie,
- Le passage du cyclone Chido à Mayotte.

Face à ces urgences, le Secours Islamique France (SIF) s'est mobilisé rapidement en mettant en œuvre des programmes d'intervention adaptés pour soutenir les populations affectées. Ces actions ont été rendues possibles grâce au lancement de campagnes de collecte spécifiques, qui ont suscité une forte mobilisation du public.

Cette solidarité s'est traduite par une hausse significative de la générosité : les dons issus du grand public ont enregistré une progression de 7 % par rapport à l'exercice précédent, dépassant ainsi pour la première fois le seuil des 50 millions d'euros.

## **2- Evénements postérieurs à la clôture :**

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

## **D- Principes, règles et méthodes comptables :**

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ont été établis et présentés conformément aux Règlements ANC n°2014-03 et ANC n°2018-06 applicables aux personnes morales de droit privé non commerçante et à but non lucratif au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 dans sa version homologuée le 29 décembre 2020, intégrant également les Règlements n°2018-04 et n°2020-08.

Le SIF doit ainsi inclure dans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un tableau des contributions volontaires en nature ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.
- Un état des avantages et ressources provenant de l'étranger adopté dans le règlement ANC 2022-04 qui intègre les nouvelles obligations comptables mises en place par la loi n°2021-1109 du 24 août 2021.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, ainsi qu'aux hypothèses de base suivantes :

- La continuité de l'exploitation ;
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- L'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## E- Note du bilan

### 1- Immobilisations

#### ❖ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations recouvrent les biens que le Secours Islamique France possède durablement. Ces investissements garantissent la pérennité de l'Association sur le long terme, ainsi qu'une meilleure réactivité et une meilleure capacité à réaliser ses missions humanitaires.

Les immobilisations détenues par le SIF figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. En principe, elles sont amorties sur une durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement des immobilisations ont été alignées sur la durée de vie probable des biens et composants concernés.

Les immobilisations financées par des bailleurs figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties sur la durée estimée des projets conformément aux conventions signées avec ces bailleurs.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté, du fait des besoins croissants de l'Association (essentiellement des travaux d'aménagement dans les locaux des missions sociales en France) et de l'acquisition des immobilisations des missions internationales du SIF (matériel de bureau, véhicules, etc.) nécessaires à la réalisation des programmes humanitaires.

#### ❖ Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

- La date d'entrée d'une donation entre vifs : Les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure.
- La date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Conseil d'administration, soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si elles sont postérieures (date de délivrance du legs), soit à la date de levée de la dernière condition suspensive.
- La valeur d'entrée à leur valeur vénale à la date de l'effet générateur, c'est-à-dire leur date d'entrée ;
- La valeur comptable n'est pas amortissable. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an jusqu'à leur cession et donne lieu, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation.

#### ❖ Immobilisations financières

Au 31 décembre 2024, le SIF détient :

- 17 743 des 19 574 parts sociales composant le capital de la SCI SIFHABITAT (anciennement SIFMASSY). Cette dernière détient trois bâtiments :
  - Les locaux du SIF situés à Massy (91), 10 rue Galvani et à Saint-Denis (93), 58 boulevard Ornano.
  - Un immeuble d'habitation à Paris 19<sup>ème</sup>, 13 rue de Romainville

La valeur brute de ces titres s'élève à 2,9 M€. Les frais d'acquisition correspondants sont entièrement amortis et ont été sortis de l'actif du bilan.

Une opération de fusion absorption a été réalisée le 24 juin 2023 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La SCI SIFMASSY a absorbé la SCI SIFHABITAT et la SCI SIFINVEST puis a été renommée SCI SIFHABITAT ;

- 5 700 parts sociales composant le capital social intégral de la société par actions simplifiée SAS SOLECOINSERT. La valeur nominale des actions est de 10 €.

Les immobilisations financières comprennent également trois placements obligataires, le premier souscrit en 2022 pour un montant de 1 000 000 € auprès de la Banque Postale, le second souscrit en 2023 auprès de la Société Générale pour un montant de 10.000.000 € et le dernier souscrit en 2024 auprès du Crédit Coopératif pour un montant de 305 000 €.

Enfin, le SIF a prêté, fin 2022, 4 468 206 euros à la SCI SIFHABITAT pour l'acquisition de l'ensemble immobilier situé à Paris. Pour des raisons de lisibilité du bilan, cette avance en compte courant à long terme a été immobilisée en 2024.

La variation des immobilisations depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

<b>Immobilisations</b>	<b>Au début d'exercice</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>En fin d'exercice</b>
- Concessions brevets licences marques logiciels	631 243	49 900		681 143
- Immobilisations incorporelles en cours	0			0
- Avances et acomptes	0			0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>631 243</b>	<b>49 900</b>	<b>0</b>	<b>681 143</b>
- Terrains	115 494			115 494
- Constructions - Bâtiments	415 672			415 672
- Constructions sur sol autrui	0			0
- Installations générales, agencements aménag. const.	2 757 799	11 704	980	2 768 523
- Installations techniques, matériel et outillage	376 843	2 160	16 536	362 468
- Autres immobilisations corporelles	3 545 716	645 737	428 703	3 762 750
- Immobilisations corporelles en cours	48 565	18 326	8 850	58 041
- Avances et acomptes	0	5 780		5 780
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 260 089</b>	<b>683 707</b>	<b>455 069</b>	<b>7 488 728</b>
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Autres participations	3 013 925	33		3 013 958
- Autres titres immobilisés	11 000 000	305 000		11 305 000
- Prêts et autres immobilisations financières	239 855	5 389 512	861 033	4 768 335
<b>Immobilisations financières</b>	<b>14 253 781</b>	<b>5 694 544</b>	<b>861 033</b>	<b>19 087 292</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>22 145 113</b>	<b>6 428 151</b>	<b>1 316 102</b>	<b>27 257 163</b>

Les principaux investissements de l'exercice sont :

- |  |        |
|--|--------|
| ▪ Logiciels, licences                                | 50 K€  |
| ▪ Mobilier   | 46 K€  |
| ▪ Matériel de transport                              | 69 K€  |
| ▪ Installations générales, agencements, aménagements | 139 K€ |

Au titre de 2024, les sorties des immobilisations s'élèvent à 360 712 €.

Les immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2024 sont de 58.041 € contre 48.565 € en 2023. Le solde correspond notamment aux honoraires de l'architecte chargé de la réhabilitation de l'immeuble de Marseille acquis en 2019 pour 26 130 €, des locaux de Saint-Denis pour 17 923 € ainsi que des panneaux solaires au Pakistan pour 9 408 € et l'aménagement de bureaux au Yemen pour 4 580 €.

## 2- Amortissements et dépréciations

Le cumul des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2024 s'élève à 6 297 034 € contre 6 018 332 € en 2023.

Le cumul des dépréciations des immobilisations financières s'élève à 4.259 € comme en 2023.

Les durées d'amortissement pratiquées pour le siège sont les suivantes :

▪ Logiciels	Linéaire	1 an
▪ Constructions	Linéaire	20 ans
▪ Installation et agencement	Linéaire	10 ans
▪ Travaux maçonnerie	Linéaire	15 ans
▪ Travaux sols	Linéaire	10 ans
▪ Travaux menuiserie	Linéaire	15 ans
▪ Travaux câblage -électricité	Linéaire	10 ans
▪ Travaux peinture	Linéaire	10 ans
▪ Travaux climatisation	Linéaire	5 ans
▪ Installation alarme	Linéaire	10 ans
▪ Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
▪ Matériel informatique	Linéaire	1 à 3 ans
▪ Mobilier	Linéaire	3 à 10ans
▪ Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

Les immobilisations financées par des bailleurs dans le cadre d'actions ou/et des projets sont à amortir sur la durée définie dans les conventions.

La variation des amortissements depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels	467 560	29 145		496 705
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>467 560</b>	<b>29 145</b>	<b>0</b>	<b>496 705</b>
- Terrains	0			0
- Constructions - Bâtiments	145 500	18 090		163 590
- Installations générales, agencements aménag. const.	2 069 340	133 471	19 167	2 183 644
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	250 386	21 466	18 410	253 442
- Autres immobilisations corporelles	3 085 547	465 530	351 423	3 199 653
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 550 772</b>	<b>638 558</b>	<b>389 000</b>	<b>5 800 329</b>
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Participations et créances rattachées	0			0
- Prêts	4 259			4 259
- Autres	0			0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4 259</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 259</b>
<b>Total des amortissements et des dépréciations</b>	<b>6 022 591</b>	<b>667 702</b>	<b>389 000</b>	<b>6 301 293</b>

### 3- Stocks

Les stocks sont composés de fournitures destinées aux projets. Ces fournitures constituent un stock d'urgence permettant de réduire les délais de réponse et d'approvisionnement, notamment en cas d'envoi de conteneurs dans le cadre d'urgences humanitaires. Ils peuvent être localisés soit en France, soit dans les missions à l'international.

Ces stocks se composent de marchandises et de fournitures destinées à la consommation interne ou à la distribution auprès des bénéficiaires.

Les entrées sont évaluées au coût d'achat (prix d'acquisition augmenté des frais accessoires). Un inventaire physique a été réalisé à la clôture de l'exercice afin de recenser les quantités en stock. Le cas échéant, une dépréciation est constatée pour tenir compte d'éventuelles pertes de valeur.

Au 31 décembre 2024, le stock global s'élève à **420.570 €** contre **207.480 €** en 2023. Il se décompose comme suit :

- Stocks – France : **201.178 €**
- Stocks – Missions internationales : **219.392 €**

### 4- Etat des échéances des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à **12.159.125 €**, réparti selon les échéances comptables habituelles.

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>	<b>4 768 335</b>	<b>84 752</b>	<b>4 683 583</b>
Créances rattachées à des participations		0	0
Prêts	4 520 965	15 400	4 505 565
Autres	247 370	69 352	178 018
<b>Créances de l'actif circulant :</b>	<b>7 390 790</b>	<b>7 153 310</b>	<b>237 480</b>
Créances clients et comptes rattachés	87 336	40 879	46 457
Créances reçues par legs ou donations	870	870	
Autres	7 302 583	7 111 560	191 023
<b>Total</b>	<b>12 159 125</b>	<b>7 238 062</b>	<b>4 921 063</b>

Les créances libellées en devises ont été valorisées sur la base des taux de change officiels au 31 décembre 2024.

Le poste "clients et comptes rattachés" regroupe les créances relatives aux clients de la friperie, dont la majorité a fait l'objet d'une provision.

Les autres créances se décomposent principalement comme suit :

- SCI SIFHABITAT : **222.708 €**
- Soldes de subventions à recevoir de bailleurs institutionnels (\*) : **5.505.832 €**
- Soldes dus par les partenaires – projets internationaux : **717.552 €**

(\*) Ce montant représente des fonds encore à percevoir, principalement liés à des projets d'urgence financés par des bailleurs.

## 5- Produits à recevoir

Au 31 décembre 2024, les produits à recevoir s'élèvent à **1.825.897 €**, répartis comme suit :

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	6 109
Personnel - produits à recevoir	
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	13 264
Disponibilités - produits à recevoir	1 806 523
<b>Total</b>	<b>1 825 897</b>

Au 31 décembre 2024, les produits à recevoir s'élèvent à **1.825.897 €**, répartis comme suit :

- **6.109 €** : facture à établir pour frais avancés à l'Association SIF-Ukraine ;
- **13.264 €** : comprenant notamment **2.500 €** de subvention au titre des contrats aidés et **9.500 €** de subvention Episol Maraudes ;
- **1.806.523 €** : intérêts courus non échus relatifs aux placements de l'année 2024.

## 6- Disponibilités

Les disponibilités au 31 décembre 2024 s'élevaient à **71.812.680 €**, contre **57.645.696 €** en 2023. Il s'agit des avoirs détenus en banque et en caisse à la date de clôture, principalement composés de fonds dédiés en attente d'utilisation et d'intérêts courus sur obligations et placements divers.

Les disponibilités en devises, détenues en France ou à l'étranger (comptes bancaires et caisses), ont été converties aux taux officiels au 31 décembre 2024. Les écarts de conversion constatés (positifs ou négatifs) ont été comptabilisés en résultats financiers, au titre de gains ou pertes de change.

## 7- Charges constatées d'avance (CCA)

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges engagées en 2024, mais rattachées à des opérations de l'année 2025, conformément au principe comptable d'indépendance des exercices.

Le montant des CCA au 31 décembre 2024 s'élève à **2.745.342 €** (contre **2.953.435 €** en 2023), ventilé comme suit :

- Missions internationales et conventions partenaires : **2.640.522 €**
- Siège : **104.820 €**

## 8- Ecarts de conversion - Actif

À la date de clôture, les créances et dettes en devises sont converties au cours du jour. Les opérations en devises sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de transaction, générant, le cas échéant, un gain ou une perte de change.

Les pertes et gains de change relatifs aux projets sont comptabilisés respectivement en charges et en produits d'exploitation, conformément au Règlement ANC n°2015-05 applicable depuis le 1er janvier 2017.

L'écart de conversion à l'actif correspond à une diminution de créance ou une augmentation de dette due à la variation des taux de change. Il constitue une perte latente à la clôture de l'exercice et donne lieu à une provision pour risque de change.

En 2024, ce poste s'élève à **4.321.905 €**, contre **3.596.193 €** en 2023.

## 9- Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
		Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise	57 569							57 569
Fonds propres avec droit de reprise	0							0
Ecart de réévaluation	0							0
Réserves	0							0
Réserves pour projets de l'entité	29 157 438	3 027 271	0					32 184 709
<i>Réserve libre</i>	<i>15 484 611</i>	<i>1 520 001</i>						<i>17 004 612</i>
<i>Réserves waqfs</i>	<i>0</i>							<i>0</i>
<i>Réserve projets</i>	<i>13 672 827</i>	<i>1 507 270</i>						<i>15 180 097</i>
Report à nouveau	0							0
Excédent ou déficit de l'exercice	3 027 271	-3 027 271				605 862		-605 862
<b>Situation nette</b>	<b>32 242 278</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>605 862</b>	<b>0</b>	<b>31 636 415</b>
Fonds propres consommables	0							0
Subventions d'investissement	71 712			2 065		17 916		55 860
Provisions réglementées	6 378					3 189		3 189
<b>TOTAL</b>	<b>32 320 368</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 065</b>	<b>0</b>	<b>626 968</b>	<b>0</b>	<b>31 695 464</b>

Au 31 décembre 2024, la situation nette s'élève à **31.695.466 €** (contre **32.242.278 €** en 2023), répartie comme suit :

- Fonds propres sans droit de reprise : **57.569 €**
- Réserves de l'entité : **32.184.709 €**
- Résultat déficitaire de l'exercice : **-605.862 €**

#### ❖ Les fonds propres sans droit de reprise

Le solde reste stable à **57.569 €** depuis 2023. Ces fonds, acquis définitivement par l'association, correspondent au premier financement reçu en 1991 pour le lancement de sa toute première campagne.

#### ❖ Réserve de l'entité

La réserve comprend :

- Une réserve dédiée aux projets (fonds non affectés de la Zakat Al Maal, affectés à des missions sociales) ;
- Une réserve libre (partie des fonds non affectés).

#### ❖ Résultat comptable de l'exercice

#### Affectation du résultat 2023

Ce poste intègre d'une part le résultat 2023, affecté par approbation de l'Assemblée Générale à hauteur de 1.520.001 € en réserve libre. Il comprend également l'excédent comptable résiduel résultant d'une utilisation de la réserve projets inférieure aux montants mis en réserve à cet effet. Le solde a été affecté, toujours sur décision de l'Assemblée Générale, à hauteur de 1.507.270 € nets, en augmentation de la réserve projets.

## Excédent de l'exercice 2024

Le déficit de l'année 2024 est de - 605.862 €.

### Résultat

**- 605.862 €**

Ce montant correspond à l'utilisation de la réserve projets dans les missions sociales.

Sur proposition du Conseil d'Administration, le résultat 2024 est entièrement affecté à la réserve projets, en l'absence de mise en réserve libre cette année.

Il est également précisé que les autres fonds généraux, habituellement en partie affectés à la réserve libre, ont été intégralement mobilisés cette année pour financer les projets.

Cette situation s'explique par une augmentation significative des fonds collectés pour le fonds crise palestinienne, accompagnée d'une baisse proportionnelle des autres fonds. Le SIF a ainsi fait le choix de privilégier le financement des projets.

Le détail de ces opérations sera présenté lors du prochain exercice, après approbation par l'Assemblée Générale.

### ❖ Subvention d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal :				
Affectés à des biens non renouvelables	114 041			114 041
Affectés à des biens renouvelables				0
<b>TOTAL</b>	<b>114 041</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>114 041</b>
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectés à des biens non renouvelables	42 330	15 851		58 181
Affectés à des biens renouvelables				0
<b>TOTAL</b>	<b>42 330</b>	<b>15 851</b>	<b>0</b>	<b>58 181</b>

Le solde des subventions d'investissement au 31 décembre 2024 se compose de :

- **20 650 €** de la subvention Coordination SUD destinée à financer une partie de l'ERP ;
- **24 651 €** de la subvention de la DRIHL 2020-2021 ;
- **68 740 €** de la subvention de DDETS 91 pour les travaux de réhabilitation et d'amélioration du CAJ.

#### ❖ Subvention Coordination SUD :

En 2019, une subvention d'investissement a été reçue pour le financement du projet de progiciel de gestion intégré (ERP). Elle a été accordée par Coordination SUD pour un montant de 20.650 €.

À la clôture 2024, une reprise de **2.065 €** est constatée, selon le rythme d'amortissement.

#### ❖ Subvention de la DRHIL 2020-2021 :

En 2020, une subvention d'investissement est accordée par la DRHIL pour le dispositif « maraudes » ;

À la clôture de l'exercice 2024, une reprise est constatée dans les comptes à hauteur de 8.855 €.au rythme de l'immobilisation financée par la subvention.

❖ Subvention de la DDETS 91 :

En novembre 2021, une subvention d'investissement a été reçue pour l'amélioration et la modernisation des accueils de jour, pour un montant de **68.740 €**. Cette subvention est conclue pour une durée de cinq ans.

À la clôture de l'exercice 2024, une reprise de **4.931 €** a été constatée dans les comptes, en fonction du rythme d'amortissement de l'immobilisation financée par la subvention.

➤ **Provisions réglementées**

	01/01/2024	+	-	31/12/2024
Amortissements dérogatoires	6 378		3 189	3 189
<b>TOTAL</b>	<b>6 378</b>	<b>0</b>	<b>3 189</b>	<b>3 189</b>

**Répartition des dotations et reprises :**

Exploitation	3 189
Financières	
Exceptionnelles	

En 2017, un amortissement dérogatoire de **46.767 €** a été constaté pour les immobilisations liées au CHM de Massy. Une reprise partielle de **15.662 €** a été opérée fin 2020.

À la clôture de l'exercice 2024, une reprise de **3.189 €** a été comptabilisée, comme en 2023.

## 10-Etat des provisions

### ❖ Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction des risques connus et estimés dès lors qu'une sortie de ressources est probable à la date de clôture de l'exercice.

- Les provisions notamment pour litiges sont estimées par la direction sur la base des risques encourus (sortie de ressources probable) et des avis de nos conseils juridiques.
- Les provisions pour risques de changes représentent les pertes de changes latentes sur dettes et créances à la clôture et sont estimées sur la base de calcul du cours de clôture de l'exercice.

Toutes les provisions font l'objet d'une revue d'estimation à la clôture de l'exercice.

	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Provision pour litiges	49 141				49 141
Provision pour litiges prud'honnaires	111 769	24 054			135 823
Provisions pour risque sur avoirs à l'étranger	37 231				37 231
Provision pour risque de change	2 623 958	2 495 294	2 623 958		2 495 294
Provisions pour autres risques	611 049				611 049
<b>TOTAL</b>	<b>3 433 148</b>	<b>2 519 348</b>	<b>2 623 958</b>	<b>0</b>	<b>3 328 538</b>

#### Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	24 054	0
Financières	2 495 294	2 623 958
Exceptionnelles		

Une dotation complémentaire de **24 054 €** a été enregistrée concernant un litige prud'homal avec un salarié basé au Mali.

Au 31 décembre 2024, le montant de la provision pour risques de change s'élève à **2 495 294 €**. Cette provision couvre les pertes de valeur latentes liées à certaines subventions importantes reçues pour les opérations du SIF en Syrie. Ces conventions doivent être libellées en monnaie locale, la livre syrienne (SYP).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le cours du SYP a été divisé par trois. Bien que cette chute n'ait pas eu d'impact opérationnel – les contrats et leur exécution étant réalisés en SYP – elle a généré un écart de valorisation en comptabilité, celle-ci étant tenue en **euros**. Cette perte de valeur s'est traduite par une provision comptable en 2023 et continue à produire des effets en 2024, en raison de la poursuite de certaines conventions.

Conformément à l'article 420-6 du Plan Comptable Général, la dotation est limitée à l'excédent des pertes latentes sur les gains latents, les opérations du SIF présentant des termes de règlement suffisamment proches pour être considérées comme constituant une position globale de change.

### ❖ Provisions pour dépréciation de l'actif circulant :

	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Dépréciation des actifs circulants	67 136		20 679		46 457
Dépréciation autres créances	191 023				191 023
<b>TOTAL</b>	<b>258 159</b>	<b>-</b>	<b>20 679</b>	<b>-</b>	<b>237 480</b>

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actif circulant sont comptabilisées dès lors qu'un indice de perte de valeur ou irrécouvrabilité est identifié à la clôture de l'exercice. Une reprise a été enregistrée en 2024 concernant le client Cabinet Steyer.

## 11-Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont enregistrés, à la clôture de l'exercice, pour la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, et qui n'a pas encore été utilisée conformément aux engagements contractuels.

Le fonctionnement et la présentation des fonds dédiés obéissent aux principes suivants :

- Les fonds dédiés sont rattachés à des projets clairement définis ;
- Ils sont présentés selon la nature des ressources : subventions d'exploitation, contributions financières ou ressources issues de la générosité du public ;
- Le compte de résultat présente séparément les utilisations et les reports liés aux fonds dédiés, au niveau du résultat d'exploitation.

La notion du projet défini implique la vérification de deux conditions cumulatives :

- Participer à la réalisation d'une partie spécifique de l'objet de l'Association ou d'une cause particulière entrant dans le champ de son objet social ;
- Être clairement identifiable, les charges imputables au projet étant individualisables.

Au 31 décembre 2024, le montant des fonds dédiés s'élève à **51.711.599 €** contre **39.064.511 €** en 2023. Ces derniers correspondent aux fonds restant à utiliser sur les dons manuels, les subventions d'exploitation et les contributions financières :

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Transferts	A la clôture de l'exercice
Subvention d'exploitation (194)	1 193 652	853 310	589 631	-77 414	1 379 918
Contributions financières d'autres organismes (195)	2 869 468	2 146 287	2 265 610	-103	2 750 042
Ressources liées à la générosité du public (196)	35 001 390	23 416 844	10 914 112	77 518	47 581 640
<b>TOTAL</b>	<b>39 064 511</b>	<b>26 416 442</b>	<b>13 769 353</b>	<b>0</b>	<b>51 711 599</b>

### 11-1 Suivi des fonds dédiés issus des ressources liées à la générosité du public

Les fonds dédiés issus des dons privés 47 581 640 €, représentant 90 % du total des fonds dédiés. L'augmentation significative de ce poste est liée à l'augmentation exceptionnelle des dons manuels collectés en faveur de la crise palestinienne durant cette année 2024.

La définition claire de l'objectif d'une collecte est essentielle. Les fonds issus d'une collecte dont l'objectif se confond avec l'objet social de l'Association, ou qui ne présente pas un niveau d'autonomie suffisant, ne peuvent être imputés en fonds dédiés à la clôture de l'exercice.

Le Secours Islamique France utilise les dons conformément aux souhaits exprimés par ses donateurs. Si les fonds ne sont pas intégralement utilisés durant l'exercice, ils sont affectés en fonds dédiés pour une exécution ultérieure.

Les montants affectés en fonds dédiés sont calculés comme suit :

- Aux fonds disponibles au 31/12/2023 s'ajoutent les dons reçus en 2024 ;
- Sont ensuite soustraits les montants utilisés pour les projets réalisés ainsi que les frais de gestion.

L'imputation de ces frais est répartie au prorata des dons reçus, sauf exceptions spécifiques décidées par la Commission financière du Conseil d'Administration et entérinées par ce dernier, qui peut appliquer des taux d'imputation différenciés.

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux ressources liées à la générosité du public non consommées à la clôture de l'exercice :

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Ressources liées à la générosité du public (196)</b>	<b>35 001 390</b>	<b>23 416 844</b>	<b>10 914 112</b>	<b>0</b>	<b>77 518</b>	<b>47 581 639</b>	<b>2 565 210</b>
Chèques service	33 395					33 395	33 395
Projet de Développement	125 027	46 054				171 081	171 081
Urgences	1 183 038	1 143 430				2 326 468	
Corne de l'Afrique	0	25 625				25 625	
Egypte	12 113		12 113			0	
Maroc	0					0	
Séisme Java Indonésie	25 344					25 344	25 344
Rohingyas	743 838	23 774				767 613	767 613
Réfugiés Migrants	80 751	34 032				114 783	114 783
Tchétchénie	79 429					79 429	79 429
Zakat al Maal France	1 632 434	717 769	709 503		53 460	1 694 159	
Crise Palestinienne	5 464 259	10 184 635	3 722 177			11 926 717	
Crise Syrienne	0					0	
Crise Yéménite	1 788 836	334 009				2 122 845	
Iran	8 590					8 590	8 590
Palestine	1 217 130	36 579				1 253 708	1 253 708
Zakat al Maal Palestine	7 750 376	7 187 772	427 256			14 510 892	
Cadeau de l'Aïd	134 001		134 001			0	
Caisse des Orphelins	5 683 556	1 441 966	1 400 558			5 724 963	
Puits participatif	1 699 548	923 150	626 393			1 996 305	
Enfance	0	339 866				339 866	
Ecole Malentendants soudan	12 684					12 684	12 684
Parrainage Orphelins Madagascar	0					0	
Puits Soudan	70 943		0			70 943	70 943
Microcrédits Palestine	11 689					11 689	11 689
Sacrifices Groupe C	0	98 366				98 366	
Enfance Palestine	150 737		150 737			0	
Social Orphelin HAM	15 944					15 944	15 944
Moustiquaires	8					8	8
Eau	298 148	448 639	30 265			716 522	
Solidarité France			24 058		24 058	0	
Solidarité Mayotte	0	176 221				176 221	
Zakat Al Fitr	0					0	
Sacrifices Groupe D	0	1 407				1 407	
Sacrifices Groupe B	0					0	
Inondations Libye	692 872	47 733	68 262			672 343	
Parrainage Orphelins Palestine	2 324 885		2 324 885			0	
Puits individuel	77 772		77 772			0	
Séisme Maroc	811 458	105 089	484 800			431 746	
Seismes Turquie-Syrie	2 872 584	100 729	721 331			2 251 983	

Le poste « Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » a augmenté, passant de 19 134 998 € en 2023 à 23 416 844 € en 2024, soit 40 % du total des dons collectés en 2024.

Le poste « Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » progresse, passant de 7 605 303 € en 2023 à 10 914 112 € en 2024.

Ces montants sont une photographie au 31 décembre 2024, sachant qu'une partie des fonds a déjà été engagée au 1er semestre 2025.

Le SIF dépend en grande partie de ses fonds propres pour financer ses missions. Les fonds dédiés permettent d'établir des projections opérationnelles, assurant une continuité dans la mise en œuvre des programmes.

Le niveau des fonds dédiés cumulés résulte de plusieurs facteurs :

- L'existence de projets pluriannuels avec des décaissements étalés sur plusieurs années ;
- La volonté du SIF de gérer en direct un maximum de ses programmes, en tant qu'opérateur principal, avec une montée progressive des activités, pour garantir qualité, impact et durabilité (retour vers l'autonomie des bénéficiaires).

Une fois comptabilisés en fonds dédiés, ces montants sont exclusivement consacrés aux missions sociales. Aucun frais de fonctionnement ni frais de recherche de fonds ne peut leur être imputé.

Chaque fonds dédié est par ailleurs suivi individuellement, selon son objet spécifique, qu'il soit géographique et/ou thématique.

Les financements non affectés à un projet déterminé par les donateurs ou financeurs tiers peuvent, quant à eux, être utilisés pour :

- Le financement de projets ;
- Le paiement des frais de fonctionnement ;
- Les frais de collecte de fonds.

S'ils ne sont pas consommés à la clôture, ils sont constitués en résultat net, et peuvent, sur décision de l'Assemblée Générale, être affectés en fonds propres (réserves).

Ces réserves jouent un rôle stratégique essentiel, en assurant au SIF la solidité financière, la capacité d'action autonome et la pérennité de ses missions humanitaires et sociales, autant vis-à-vis des bailleurs que des donateurs.

## **11.2 Suivi des fonds dédiés issus des subventions d'exploitation**

Les fonds dédiés issus des subventions d'exploitation, 1.379.918 €, soit 3 % du total des fonds dédiés.

Le poste « Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation » a augmenté, passant de 127 394 € en 2023 à 853 310 € en 2024 et représente 4 % du total des subventions d'exploitation comptabilisées en 2023.

Le poste « Utilisations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation » a augmenté, passant de 462 916 € en 2023 à 589 610 € en 2024.

En conséquence, le montant cumulé des fonds dédiés restant à engager en fin d'exercice passe de 1.193.652 € en 2023 à 1.379.918 € en 2024.

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux subventions d'exploitation non consommées à la clôture de l'exercice :

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Subvention d'exploitation (194)</b>	<b>1 193 652</b>	<b>853 310</b>	<b>589 610</b>	<b>0</b>	<b>-77 435</b>	<b>1 379 918</b>	<b>245 621</b>
DRIHL 93 2022 - ETP TS Maraudes sociales	115 897		10 547			105 350	
DDETS 91 2022 - CHU Femmes Massy	49 088		0		-37 612	11 476	
DDETS 91 - CHM MASSY 2018	9 004				-903	8 100	
DRIHL 93 2022 - Maraudes renforcées PH 21-22	35 899		26 590		-9 309	0	
DRIHL 93 2022 - CHU Livry Gargan PH 21-22	12 244				-1 876	10 368	
DRIHL 93 2022 - Maraudes sociales	7 514		14 533		7 019	0	
DDETS 91 2022 - MAB Femmes Massy	51 958				-32 666	19 292	
DDETS 91 2021 - CHU Femmes Massy	65 881					65 881	65 881
DDETS 91 2022 - PH Ext Hor CAJ	4 950				-1 489	3 461	
AFD SN 2021 FISONG	0	166 806				166 806	
DDCS 91 - CHUM 2020	13 227					13 227	13 227
DRIHL 93 - CHM EPINAY 2018	48 416					48 416	48 416
DRIHL 93 - CHM AUBERVILLIERS 2018	80 616					80 616	80 616
DRIHL 93 - PH 2020-2021	29 511					29 511	29 511
DRIHL 93 - PH 15-16	876		876			0	
DRIHL 93 - PH 16-17	25 981		25 981			0	
DRIHL 93 - PH 17-18	95 079		13 194			81 885	
Casper 2023-254 moyens de subsistance	0	173 501				173 501	
AMBASSADE DE FRANCE AU PAKISTAN	1 179		1 179			0	
DRIHL 94 - CHM THIAIS	270 260		270 260			0	
AFD MALI 2019 PREBEC banque de Céréales	45 162		45 162			0	
CDC KENYA 2020 COVID	8 740		8 740			0	
CDCS Nigéria		305 844				305 844	
CDCS 2021 PALESTINE	85 013		85 013			0	
Project CDCS Pakistan - signé HI		97 571				97 571	
DDCS PH91 17-18	7 970					7 970	7 970
CONSORTIUM ACTED CDCS KENYA 2020	1 794		1 794			0	
DDETS 91 - MAB Massy	83		83			0	
DDETS 91 - PH Ext Horaires MAB		6 205				6 205	
DRIHL 93 2022 - Maraudes renforcées PH 22-23	31 857		31 258		-598	0	
DRIHL 93 2023 - CHU Livry Gargan PH 22-23	9 523					9 523	
DRIHL 93 23-24 - CHU Livry Gargan		368				368	
DRIHL 93 2024 - Maraudes sociales		102 207				102 207	
DRIHL 93 22 - 23 - EPISOL Etudiant	31 532					31 532	
Politique de la ville 93 - Centre de ressources 93		809				809	
MEAE/CDCS Reponse d'urgence inondations PAKISTAN	54 399		54 399			0	

CAJ : Centre d'Accueil de Jour

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

MAB : Mise à l'abri

CHM : Centre d'Hébergement des Migrants

EPISOL : Epicerie Solidaire

AFD : Agence Française de Développement

CDC : Centre de crise du ministère des affaires européennes et étrangères

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

CCAS : Centre Communal D'Action Social

### 11.3 Suivi des fonds dédiés issus des contributions financières des autres organismes

Les fonds dédiés issus des contributions financières d'autres organismes s'élèvent à 2 750 041 € à la clôture de l'exercice 2024, soit 5 % du total des fonds dédiés.

Le poste « Reports en fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes » s'élève à 2 146 287€ en 2024 et représente 9 % du total des contributions comptabilisées en 2023.

Le poste « Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes » a fortement augmenté, passant de 11 159 € en 2023 à 2 265 714 € en 2024.

En conséquence, le cumul des fonds restant à engager en fin d'exercice passe de 2.869.468 € en 2023 à 2.750.041 € en 2024.

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux contributions financières des autres organismes non consommées à la clôture de l'exercice :

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Contributions financières d'autres organismes (195)</b>	<b>2 869 468</b>	<b>2 146 287</b>	<b>2 265 714</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 750 041</b>	<b>39 722</b>
UNHCR SY PRJ 01 SHELTER DAMAS 2017	3 987		3 987			0	
UNHABITAT SYRIE 2020	76					76	76
FAO NIGERIA 2017	10 889		10 889			0	
FAO TCHAD-3-2011	30		30			0	
OCHA SYRIE 2020	192 154		192 154			0	
OCHA SYRIE 2021	43 003		43 003			0	
OCHA SYRIE 2024_26615 Rehab		102 470				102 470	
GIZ Projet enfance MOPTI 2019	122 331		122 331			0	
Projet ECHO Tchad - signé Humanité & Inclusion	0	32 810				32 810	
WFP Food Project FFA Upper District	30 429		30 429			0	
WFP Food Project FFA Chitral District	12 050		12 050			0	
WFP Cash Assistance Lakama	87 421		87 421			0	
WFP PK02 NUTRITION 2015	1 411		1 411			0	
PK Lvhd & vocational support for refugees in KP 1		73 021				73 021	
PAM TCHAD 2018	2 130		2 130			0	
UNICEF Tchad 2011	8 580		8 580			0	
WFP LIBAN 2020	39 646					39 646	39 646
WFP ORAKZAI PAKISTAN	22 736		22 736			0	
CDC NIGERIA 2017	104		104			0	
Syrie UNHCR 2024		1 174 591				1 174 591	
ACTED 2022 Food assistance	13 542		13 542			0	
DOTASIF Dotation retabilité	165 666	170 438	165 666			170 438	
Projet UNICEF Syrie 2021		4 893				4 893	
FAO TCHAD - 2 2011	286		286			0	
ECHO PARIRAC 2 MADAGASCAR 2020	44 054		44 054			0	
Projet livelihood Somalie SIF/VSFG (BMZ)		237 169				237 169	
UE CONVENTION MALI 2019	29 979					29 979	
ECHO HIP MADAGASCAR 2021	261 175		261 175			0	
AXIAN Madagascar	178		178			0	
UNHCR Pakistan - Vocational Training	104 205		104 205			0	
SIAPEP Pakistan Kitchen Garden	11 464		11 464			0	
OCHA Projet Syrie 2022	202 512		202 512			0	
SIAPEP 2 - Livelihood Models of Selling Vegetables	1 108		1 108			0	
BID Subvention Burkina	8 358					8 358	
Subvention BID 2024 Burkina		25 175				25 175	
UNHCR SYRIE - DAMAS 2023	579 064		53 369			525 695	
WFP School Feeding 2024-2025		325 722				325 722	
WFP Cash Assistance Lasbela	43 267		43 267			0	
WFP Cash Assistance Lower Dir, KP	129 695		129 695			0	
WFP Cash Assistance Pishin	33 865		33 865			0	
WFP Cash Assistance Shikarpur	90 033		90 033			0	
WFP Cash Assistance Lower Dir, KP (suite 2214)	146 281		146 281			0	
WFP Cash Project FFA Chitral District	230 178		230 178			0	
WFP Cash Project FFA Khyber District	116 281		116 281			0	
WFP Food Project FFA Khyber District	17 608		17 608			0	
WFP Food Upper Dir, Upper Chitral & Lower Chitral	49 470		49 470			0	
WFP ORAKZAI 2021	13 380		13 380			0	
WFP ORAKZAI 2022	845		845			0	

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

GIZ : Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit – coopération allemande

UN : Nation Unies

OCHA : Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires

PAM : Programme alimentaire mondial des Nation Unies

UE : Union Européenne

UNHCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

UNICEF: United Nations Children's Fund

WFP : Programme alimentaire mondial

ECHO : Direction Générale de l'Aide Humanitaire et de la Protection Civile de la Commission Européenne

## 12-Etat des échéances des dettes

L'état des dettes se décompose comme suit au 31/12/2024 :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :	0	0		
- à 1 an au maximum à l'origine (**)	0	0		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunt et dettes financières divers	1 400	0	1 400	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 508 811	2 508 811		
Dettes des legs et donations				
Dettes fiscales et sociales	3 057 380	3 057 380		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 408			
Autres dettes (*)	6 930 982	6 930 982		
<b>TOTAL</b>	<b>12 507 982</b>	<b>12 497 174</b>	<b>1 400</b>	<b>0</b>

Les dettes fournisseurs se décomposent principalement comme suit :

Fournisseurs des missions internationales (FNP)	1 128 898 €
Fournisseurs France (FNP)	369 433 €
SIF Habitat	63 000 €
Google	37 569 €
United Contractor	36 922 €
Key Travel	35 480 €
Best of West	29 965 €
Al-Sayed Trader	26 772 €
Saint Denis Sécurité Privée	19 829 €
Khan and Sons Entreprises	18 568 €

Les dettes fiscales et sociales concernent les montants dus aux organismes sociaux et aux salariés à la date du 31 décembre 2024.

Enfin, le poste « autres dettes » comprend les décalages de trésorerie entre les bailleurs/partenaires et le SIF ainsi que les montants dus au fonds de dotation DOTASIF :

Partenaires (*)	6 819 852 €
Compte courant Dotasif (**)	4 160 €

(\*) Les dettes partenaires se composent des sommes, restant à verser, à des partenaires réalisant des projets à l'international.

(\*\*) Les montants dus à Dotasif se composent, notamment, de :

- - 276 609 € du don Waqfs de 2024 ;
- + 272 449 € de contribution financière donnée au SIF de 2024.

### 13-Produits constatés d'avance (PCA)

Le montant total des produits constatés d'avance s'élève à 5.985.893 €.

Les subventions d'exploitation et contributions financières obéissent aux mêmes règles pour la reconnaissance du produit et son traitement comptable à la clôture. Ces ressources sont éligibles au mécanisme des fonds dédiés.

Dans le cas de conventions pluriannuelles, seule la fraction relative à un ou plusieurs exercices futurs est inscrite en produits constatés d'avance.

Les principaux montants sont :

PCA	2024	2023
<b>PCA France</b>	<b>76 373</b>	<b>1 597 263</b>
<i>DRIHL 93 24-25 - CHU Livry Gargan</i>	40 477	39 300
<i>CCAS/Mairie de St Denis - PH Déjeuners MDS 23-24</i>		1 241
<i>DDETS 91 - PH Ext Horaires MAB</i>	24 716	29 974
<i>MEAE- PlaidoyerEnquête Jeunes PK et LB</i>	11 180	
<i>EPI'SOL</i>		62 796
<i>KS Palestine</i>	-	13 632
<i>CDCS Maroc Urgence Séisme 2023-2024</i>		1 477 584
<b>PCA Missions internationales</b>	<b>5 909 520</b>	<b>5 445 373</b>
<i>Corne d'Afrique BMZ</i>		466 379
<i>Corne d'Afrique CDCS 2023-2024</i>		741 345
<i>Nigéria CDCS 2023-2024</i>		495 021
<i>Maroc CDCS 2023-2024</i>	1 477 584	
<i>Liban AFD 2022-2025</i>	302 576	484 325
<i>Madagascar AFD 2024-2027</i>	437 852	
<i>Irak ACF CDC 2024-2025</i>	291 575	
<i>Tchad HIP ECHO 2024-2026</i>	300 000	
<i>Palestine PARC - AFD</i>	817 619	
<i>Yémen CDCS 2024-2025</i>	369 343	
<i>Pakistan WFP CBT Project Mirpurkhas 2024-2025</i>	67 715	
<i>Pakistan WFP Living Indus 2024</i>	145 405	
<i>Pakistan CDCS Project Pakistan</i>		130 499
<i>Pakistan WFP</i>		25 025
<i>Pakistan WFP Cash Assistance Killa Saifullah</i>		109 302
<i>Pakistan WFP CBT Early Recovery Larkana</i>		116 046
<i>Pakistan WFP CBT Sukkar, Sindh</i>		43 642
<i>Palestine AFD 2022-2025</i>		291 389
<i>Sénégal AFD 2023-2026</i>	540 235	
<i>Sénégal AFD 2021-2025</i>		166 806
<i>Syrie OCHA-2024-2025</i>	456 305	
<i>Syrie OCHA SYRIE 202'</i>		978 950
<i>Syrie UNICEF</i>	703 311	1 056 694
<i>Tchad ECHO</i>		339 950
<b>Total</b>	<b>5 985 893</b>	<b>7 042 636</b>

## 14-Charges à payer

### Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	1 498 331
Personnel - congés à payer	530 679
Personnel - autres charges à payer	168 595
Charges s/provision congés à payer	133 750
Organismes sociaux à payer	61 094
Etat charges a payer	623 136
Autres charges à payer	55 987
<b>Total</b>	<b>3 071 573</b>

#### (\*) Détail des factures non parvenues :

Sur les missions Internationales	1 128 898 €
Autres factures non parvenues	369 433 €

## 15-Ecarts de conversion - Passif

A la date de clôture, les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du jour.

Les opérations sont enregistrées au taux de change applicable au moment de la transaction, ce qui peut générer des gains ou pertes de change.

Les écarts de change liés aux projets sont enregistrés :

- en charges pour les pertes,
- en produits pour les gains,

conformément au règlement ANC n°2015-05, applicable depuis le 1er janvier 2017.

L'écart de conversion-passif traduit une augmentation de créance ou une diminution de dette due à la variation des cours de change. Il constitue un gain latent à la clôture de l'exercice.

## F- Note sur le Compte de Résultat

### 1- Ventes de biens et services

Le solde des ventes de biens et services en 2024 s'élève à 42 350 €, contre 127 785 € en 2023. Cette forte diminution est principalement liée à la baisse des recettes de l'Épicerie Solidaire.

## 2- Concours publics et subventions publiques :

Les concours publics<sup>1</sup>, non éligibles aux fonds dédiés, sont définis comme :

- Les contributions financières versée par une autorité administrative (ne relevant pas du régime des subventions) ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Le SIF n'a pas reçu de concours publics en 2024.

Les subventions d'exploitation sont des sommes versées à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation<sup>2</sup>. Elles sont octroyées par les autorités administratives ou les organismes assurant un service public industriel et commercial.<sup>3</sup>

En présence de subvention d'exploitation pluriannuelle :

- La répartition du produit entre les exercices comptables est effectuée en fonction des stipulations conventionnelles et en présence de jalons prescriptifs ;
- En l'absence de jalons prescriptifs, le produit de l'exercice est reconnu par défaut à hauteur des charges directes et indirectes afférentes au projet, objet de la convention.

Les fonds non consommés à la clôture sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- La fraction se rapportant à un ou des exercices futurs est constatée dans les produits constatés d'avance ;
- La fraction se rapportant à l'exercice en cours et non utilisée est constatée dans les fonds dédiés (en présence de jalons prescriptifs).

---

<sup>1</sup> Règlement ANC n°2018-06, Article 142-9

<sup>2</sup> Règlement ANC n°2018-06, Article 142-8

<sup>3</sup> Article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, créé par l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Libellé	2024	2023
Concours publics	0	0
Subvention des projets internationaux	1 817 986	1 962 256
AFD SA - Mali	- 45 162	
MINUSMA- Mali	- 9 881	699 011
CDCS - Mali	- 1 -	107 108
AFD SA - Madagascar - AVOTIA Résil Moro (1)	- 76 706	
ECHO-MADAGASCAR	- 85	
AFD - Sénégal	166 806	181 276
AFD - Liban	181 748	439 522
AFD - Palestine	236 077	385 673
UNHC-SYRIE	38 386	
CDCS- SYRIE	21 675	
Autres		
CDCS - Corne d'Afrique	778 416	8 656
CDCS - Nigéria	495 021	4 979
CDCS-YEMEN	30 657	
CDCS-IRAK	1 035	
CDCS - Pakistan		350 247
Subvention des projets France	1 358 201	1 095 154
DDCS 91 HEBERGEMENT ALT		7 470
DDETS 91 CAJ 91	134 450	135 997
CAJ MASSY- SUBVENTION MAIRIE DE MASSY	4 000	4 000
VILLE ST DENIS CENTRE DE RESSOURCES	13 500	
DDCS 91 CHU MASSY		53 427
DRIHL93 COLIS ALIMENTAIRE	150 949	201 649
DDETS91 MAB-FEMMES-91	39 835	289 622
DRIHL 93 MARAUDES	196 071	227 269
SGC PALAISEAU/MASSY SUB EXCEPT	10 000	
DEJEUNERS SOLIDAIRES ST DENIS	1 241	2 839
DDETS COLIS ALIMENTAIRE 69	140 000	
EPISOL	77 796	81 707
DDCS 91 Extension horaires CAJ - (2)		12 488
DRIHL93 CHU GUTENBERG	39 300	
DDETS MAB EXT HOR 23-24	29 974	
Autres		
AFD Sénégal Tchad	377 143	
AFD HAITI	47 852	
MEAE Plaidoyer	8 820	
CDCS 2023-2024		22 416
DDETS 91 - DOMICILIATION 2024	87 270	56 270
Subvention des projets Fonds Privés	8 373	4 678
FONJEP - Volontariat de solidarité internationale	8 373	4 678
Autres subventions	35 000	21 833
Aide emploi	35 000	21 833
<b>Total</b>	<b>3 219 560</b>	<b>3 083 922</b>

### **3- Ressources liées à la générosité du public**

Les ressources liées à la générosité du public comprennent :

- Les dons manuels ;
- Les mécénats ;
- Les legs, donations et assurances-vie.

En 2024, les ressources proviennent principalement des dons manuels. Une assurance-vie pour un montant de 42 129 euros a été reçue en 2024. Les dons collectés en numéraires auprès du public, sont répartis en fonction des thématiques suivantes :

Affectation des dons et libéralités	2024	2023
SECOURS ISLAMIQUE	2 625 557	2 702 591
SOLIDARITE MAYOTTE	317 841	0
EAU ET ASSAINISSEMENT	456 291	510 192
PUITS PARTICIPATIF	905 023	1 007 997
PUITS INDIVIDUEL	130 000	82 000
PROJET DE DEVELOPPEMENT	43 894	45 014
INTERETS BANCAIRES	1 514 696	1 024 606
SECU ALIM (NOURRIR NECESSITEUX)	972 116	1 178 418
REFUGIES/MIGRANTS/DEPLACES	35 318	42 087
URGENCES	717 205	355 645
WAQF	441 609	359 238
FONDS ENFANCE	352 707	255 499
PARRAINAGE PALESTINE	2 732 213	2 898 430
CADEAU DE L'AID	264 843	301 385
PARRAINAGE PARTICIPATIF	1 731 200	1 702 363
PARRAINAGE KENYA	181 435	135 149
PARRAINAGE LIBAN	135 518	98 800
CAISSE DES ORPHELINS	1 495 478	1 713 434
PARRAINAGE MADAGASCAR	136 045	146 825
PARRAINAGE MALI	385 070	405 265
PARRAINAGE MAROC	108 728	115 492
PARRAINAGE PAKISTAN	276 226	246 132
PARRAINAGE SENEGAL	404 842	410 798
PARRAINAGE SOMALIE	241 349	242 735
PARRAINAGE IRAK	145 625	143 362
ZAKAT AL MAAL	8 604 655	9 862 607
SOLIDARITE FRANCE	243 264	103 517
ZAKAT AL FITR PALESTINE	468 193	0
ZAKAT AL MAAL FRANCE	744 888	1 244 689
CRISE YEMENITE	290 837	411 649
ENFANCE PALESTINE	21 450	29 429
CRISE PALESTINIENNE	10 412 226	3 921 357
ZAKAT AL MAAL PALESTINE	7 646 566	3 468 242
CRISE SYRIENNE	52 955	121 866
CORNE DE L'AFRIQUE	26 593	816 756
CRISE IRAKIENNE	337	5 365
CAISSE SACRIFICES	3 057 762	2 900 144
ROHINGYAS	1 473	17 779
ZAKAT AL FITR	2 053 562	2 079 945
SEISME MAROC	83 751	2 155 327
SEISMES TURQUIE - SYRIE	14 943	4 065 337
COMMUTATION DU DON	59 382	
COTISATION AG	50	
INONDATION LIBYE	27 927	
<b>TOTAL</b>	<b>50 561 644</b>	<b>47 327 470</b>

Le montant des dons manuels en provenance de l'étranger au titre de l'exercice 2024 est de **608 549 €**, contre **479 068 €** en 2023.

#### **4- Contributions financières d'autres organismes privés**

Les contributions financières sont définies comme un soutien facultatif accordé par une entité tierce. Elles ne constituent pas la contrepartie de prestations de services ni de fournitures de biens.<sup>4</sup>

Lorsqu'elles sont pluriannuelles, les contributions financières obéissent aux mêmes règles que les subventions d'exploitation en matière de reconnaissance du produit, comptabilisation ainsi que traitement à la clôture. Elles sont également éligibles au mécanisme des fonds dédiés.

---

<sup>4</sup> Règlement ANC n°2018-06, Article 142-3

Libellé		2024	2023
<b>Contributions financières avec d'autres organismes privés à l'international</b>		<b>6 076 701</b>	<b>24 629 766</b>
Mali	GIZ - ENF	-69 724	
Mali	UE - ENF		1 161 438
Syrie	UNHCR - Shelter WASH and LVH support Aleppo	-3 482	795 629
Syrie	UNHCR - Shelter WASH and LVH support Homs	-37 955	5 765 877
Syrie	UNHCR - Shelter WASH and LVH support Damascus	-50 038	8 839 494
Syrie	UNHCR - EARTHQUAKE	2 954 055	2 153 100
Syrie	OCHA - 2024-2025 Educ & SHL in Meidaa and Shafuiye	1 613	
Syrie	UNICEF -	358 276	1 117 705
Syrie	OCHA - Provision of WASH Activities for affected populations		585 940
Syrie	OCHA - 2024-2025 Educ & SHL in Meidaa and Shafuiye	333	
Syrie	OCHA -	-12 352	38 313
Syrie	OCHA -	763 344	956 068
Syrie	UNICEF 2019		
Madagascar	ECHO - MADAGASCAR	-3 073	261 175
Madagascar	Fondation AXIAN -		2 110
Palestine	KS 2021		-13 632
Pakistan	SIAP	-8 873	55 296
Pakistan	WFP - ORAKZAI	-10 922	93 943
Pakistan	WFP - unconditionnal relief cash assistance / Sanghar	14 374	
Pakistan	WFP - unconditional relief cash assistant JAMSHORO		
Pakistan	WFP - Livehood 2020-2021	-403	
Pakistan	WFP - Food Project FFA Khyber District	-9 145	17 608
Pakistan	WFP Food Project FFA Chitral District	-9 653	
Pakistan	WFP - Food Project FFA Upper District	-12 862	49 470
Pakistan	WFP - Tharparkar and Sanghar		71 955
Pakistan	WFP - Food Upper Dir, Upper Chitral & Lower Chitral	32 322	
Pakistan	WFP - Cash Assistance Lakarna	-31 178	
Pakistan	WFP - Cash Assistance Killa Saifullah	107 668	106 885
Pakistan	WFP - Cash Assistance Lasbela	-29 725	74 344
Pakistan	WFP - Cash Assistance Pishin	-9 794	77 583
Pakistan	WFP - Cash Assistance Shikarpur	-27 923	206 153
Pakistan	WFP - Cash Assistance Lower Dir, KP	-99 752	477 106
Pakistan	WFP CBT Early Recovery Larkana	93 321	104 094
Pakistan	WFP CBT Sukkar, Sindh	19 651	27 407
Pakistan	UNHCR Vocationnal Training	-104 205	431 217
Pakistan	UNHCR PK Lvhd & vocationnal support for refugees in KP i	362 723	
Pakistan	CDCS	130 499	114 752
Pakistan	WFP Cash Project FFA Chitral District	-21 760	422 878
Pakistan	WFP Cash Project FFA Khyber District	-25 320	223 729
Pakistan	WFP Food Project FFA Upper District	9 989	
Pakistan	WFP Cash Project FFA Upper District	-3 383	-2 853
Pakistan	WFP Upper Lower - Amd 05 (604)	-6 951	
Pakistan	WFP School Feeding 2024-2025	878 187	
Pakistan	WFP CBT Project Mirpurkhas (0873)	18 946	
Pakistan	WFP Living Indus - Upper Dir & Lower Chitral (846)	67 345	
Somalie	ACTED 2022	4	
Somalie	BMZ 2021-2024		253 547
Somalie	VSF	466 379	
Burkina-Faso	BID Burkina	51 008	64 499
Irak	Irak Consortium ACF - Project CDCS	8 425	
Tchad	ECHO - Humanité & Inclusion	326 712	96 934
<b>Contributions financières avec d'autres organismes privés - France</b>		<b>179 122</b>	<b>88 698</b>
Divers			13 632
FAAD ANDES		2 572	
ANDES CNES EPISOL 93		6 112	5 517
DOTASIF		170 438	69 549
<b>Total</b>		<b>6 255 823</b>	<b>24 718 464</b>

## 5- Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Le solde des reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges passe de 79 169 € en 2023 à 43 827 € en 2024.

## 6- Utilisation de fonds dédiés

Le produit de 2024 est 13 769 353 €, contre 8 079 378 € en 2023 et se compose à hauteur de :

- 589 631 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation ;
- 2 265 610 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur contributions financières ;
- 10 914 112 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public.

## 7- Autres produits d'exploitation

Le solde des autres produits au 31 décembre 2024 est de 1 415 999 € contre 355 001 € en 2023. Il correspond notamment à hauteur de 1.394.136 € aux gains de change sur créances d'exploitation liées aux missions internationales.

## 8- Détail des charges d'exploitation

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 77 979 839 € en 2024 contre 76 362 075 € en 2023. Cette augmentation est principalement liée à la hausse des nouveaux engagements en fonds dédiés de l'exercice, des autres achats et charges externes et des aides financières octroyées.

Détail compte de résultat	2024	2023
Achats de marchandises	3 794 892	9 696 861
Variations de stocks	-213 090	95 699
Autres achats et charges externes	18 056 641	11 454 300
Aides financières (*)	11 551 731	5 764 177
Impôts, taxes et versements assimilés	702 493	607 566
Salaires et traitements	12 821 620	12 190 661
Charges sociales	3 445 440	3 239 770
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (**)	660 289	651 152
Reports en fonds dédiés (***)	26 416 442	21 400 884
Autres charges (****)	743 382	11 261 005
<b>TOTAL</b>	<b>77 979 839</b>	<b>76 362 075</b>

Les postes significatifs des charges d'exploitation sont :

- **Aide financière :**

Il s'agit soit d'une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours ; ou bien d'une contribution financière facultative octroyée par une entité à une autre entité destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.<sup>5</sup>

Ce poste comprend les aides données aux partenaires et des dotations faites directement aux bénéficiaires comme les bourses aux orphelins.

Le solde comprend donc à hauteur de :

- 276 609 € de dotation octroyée au fonds de dotation DOTASIF au titre des dons Waqfs ;
- 11 275 122 € d'aides financières telles que les bourses remises aux tuteurs d'enfants orphelins parrainés dans différents pays et aux différents partenaires opérant en France et à l'étranger.

- **Dotation aux amortissements et provisions :**

Le solde correspond notamment aux dotations aux amortissements des immobilisations pour 660 289 €.

- **Report en fonds dédiés :**

Le solde au 31 décembre 2024 correspond à hauteur de 26 416 442 € aux ressources 2024 non utilisées.

Le solde des reports en fonds dédiés est réparti à hauteur de :

- 853 310 € de report sur subventions d'exploitation ;
- 2 146 287 € de report sur contributions financières d'autres organismes privés ;
- 23 416 844 € de report sur les ressources liées à la générosité du public.

- **Autres charges :**

Le solde correspond principalement aux pertes de changes réalisées sur créances et dettes au moment des encaissements et décaissements. En effet, au même titre que pour les écarts de conversion actifs, la comptabilisation en euros d'opérations effectuées en devises, selon les règles et méthodes comptables en vigueur, génèrent la constatation de pertes et gains de change en fonction des fluctuations des cours des devises durant l'exercice comptable 2024.

- Explication des autres postes de charges :

Les charges sont expliquées amplement en compte de résultat par origine et destination (voir partie E), avec distinction des missions sociales, des frais de fonctionnement et des frais d'appel à la générosité.

Toutefois, l'explication est donnée ici des principaux postes par nature :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements concernent dans la grande majorité les achats d'articles dans le cadre de nos missions sociales : kits, colis, semences, matériel agricole...
- Les autres achats et charges externes concernent également essentiellement les missions sociales : prestations d'évaluation des programmes, le transport logistique, les frais de déplacements, les frais de gardiennage...

---

<sup>5</sup> Règlement ANC n°2018-06, Article 141-1

- Les charges salariales sont également essentiellement imputées aux missions sociales internationales. La hausse, bien que faible cette année, est multifactorielle :
  - Hausse du nombre de salariés liée au développement des programmes.
  - Embauches de postes salariés inhérents aux programmes humanitaires et sociaux et sans lesquels ces programmes ne pourraient se faire : travailleurs sociaux, agents de terrain, psychologues, logisticiens, experts techniques (experts en forage de puits, experts en protection de l'enfance, agronomes), ...

## 9- Détail du résultat financier

Produits financiers	2024	2023
Autres intérêts et produits assimilés (*)	2 144 971	579 394
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges (**)	2 623 958	278 253
Différences positives de change (***)	398 825	660 147
<b>TOTAL</b>	<b>5 167 754</b>	<b>1 517 795</b>

(\*) Le solde correspond notamment aux intérêts financiers perçus sur les placements en 2024 pour 2 075 619 € et des revenus des créances rattachées à des participations pour 69 352 € ;

(\*\*) Le solde correspond à la reprise de la provision pour pertes de change constatée au 31 décembre 2023 pour 2.623.958 € ;

(\*\*\*) Le solde correspond aux écarts de change positifs (gains de change) sur les avoirs bancaires et en caisses détenus en monnaie étrangère.

Charges financières	2024	2023
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (*)	2 495 294	2 623 958
Intérêts et charges assimilées (**)	0	543
Différences négatives de change (***)	245 854	3 223 189
<b>TOTAL</b>	<b>2 741 148</b>	<b>5 847 689</b>

(\*) Le solde correspond la dotation de la provision pour perte de change constatée au 31 décembre 2024 ;

(\*\*) Le solde correspond aux charges bancaires sur les comptes bancaires ;

(\*\*\*) Le solde correspond aux écarts de change négatifs (pertes de changes) sur les avoirs bancaires et en caisses détenus en monnaie étrangère.

## 10-Détail du résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	2024	2023
Sur opérations de gestion	8 567	78 464
Prescription commerciale de dettes fournisseurs		
Autres produits exceptionnels	8 567	78 464
Sur opérations en capital	50 267	16 277
Quotes-parts de subventions d'investissement (*)	15 851	16 277
Produits de cession des immobilisations	34 416	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 189	3 189
Amortissement dérogatoire	3 189	3 189
<b>TOTAL</b>	<b>62 023</b>	<b>97 930</b>

Charges exceptionnelles	2024	2023
Sur opérations de gestion	4 581	7 119
Pénalités et amendes	4 322	7 119
Autres charges exceptionnelles	259	
Sur opérations en capital	5 231	21 845
VNC des immobilisations cédées	5 231	21 845
Autres charges exceptionnelles (*)		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (**)		
<b>TOTAL</b>	<b>9 812</b>	<b>28 964</b>

## 11-Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Le Règlement ANC n°2018-06 apporte une nouveauté qui réside dans l'obligation du SIF de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par le SIF. Elles sont comptabilisées en pied du compte de résultat.

Le SIF a recensé deux catégories de contributions volontaires :

- Les dons en nature constitués de denrées alimentaires d'une valeur de 35 555 € en 2024 contre 52 390 € en 2023 ;
- Le bénévolat : La valorisation est faite au SMIC horaire sur la base des heures recensées. La valeur du bénévolat est de 210 009 € pour 18 027 heures en 2024.

## G- Autres informations

### 1- Effectif salarié

L'effectif du Secours Islamique France au 31/12/2024 est de 171 salariés en France contre 165 en 2023.

Par ailleurs, l'effectif 2024 de tous les contrats des salariés à l'international est de 1 071.

L'ensemble des effectifs est réparti comme suit :

France	132
International - salariés nationaux	900
International - expatriés	39

### 2- Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration

En plus des fonctions définies statutairement, le Président s'occupe d'une bonne partie des relations institutionnelles. Il est le représentant légal et porte-parole de l'association dans tous les actes de la vie civile. Il est investi de tous pouvoirs à cet effet, pour le bon fonctionnement de l'association et l'accomplissement de sa mission. Il dirige par ailleurs la commission Finances du CA.

De même, le Trésorier, en plus des prérogatives définies dans les statuts, intervient dans les commissions Contrôle/Évaluation et Finances du Conseil d'Administration qu'il dirige et codirige respectivement.

Du fait du temps conséquent alloué à ces mandats spécifiques et dans l'intérêt de l'Association, le Président et le Trésorier ainsi que l'administrateur nommé Président du Comité Ethique du Secours Islamique France reçoivent une rémunération sur décision du Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions de l'article 261-7-1D du code général des impôts, le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 169 345 € pour l'année 2024.

De plus, les frais réels remboursés à l'ensemble des administrateurs se sont élevés à 5 931 €, ces frais se composent de frais lors de déplacements.

### 3- Rémunérations versées aux trois plus hauts cadres

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, le montant des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants hors Conseil d'Administration est de 242 753 € pour l'année 2024. Il n'existe pas d'avantage en nature. Le montant des frais réels qui leur ont été remboursés s'élève à 2 137.66 €. Ces frais concernent essentiellement des déplacements.

### 4- Engagements hors bilan

#### Engagements donnés

Les engagements du SIF en matière de retraite ont fait l'objet d'une évaluation sur la base des règles légales, compte tenu de l'effectif présent au 31/12/2024, de l'ancienneté actuelle et de celle supposée lors du départ, pondéré des coefficients de mortalité et de turnover.

Au 31 décembre 2024, le SIF a évalué ses engagements de retraite à **308 853 €** contre **251 452€** en 2023.

### **Engagements reçus**

Néant.

## **5- Honoraires du Commissaire aux Comptes**

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes (France et International) facturés au cours de l'exercice clos le 31/12/2024 se décompose comme suit :

- a. Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes : 141 079 € TTC
- b. Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) : 0 K€ TTC

## **6- Etat des avantages et des ressources en provenance de l'étranger**

Le SIF a reçu des avantages et des ressources en provenance de l'étranger :

<b>Etat Contributeur</b>	<b>Montant total des avantages et des ressources (en euros)</b>
Suisse	3 202 771
Etats-Unis	1 117 997
Italie	950 979
Belgique	926 262
Luxembourg	127 295
Emirats Arabe Unis	76 712
Arabie Saoudite	56 240
Qatar	31 092
Allemagne	29 428
Maroc	28 906
Autriche	17 077
Canada	12 478
Royaume Unis	10 822
Algérie	10 371
Espagne	7 673
Singapour	7 538
Tunisie	5 490
Estonie	4 200
Irlande	3 334
Portugal	2 802
Senegal	2 447
Turquie	1 892
Andorre	1 777
Maurice	1 711
Indonesie	1 290
Cote d'Ivoire	1 126
Danemark	825
Egypte	744
Koweït	624
Republique Tchèque	616
Monaco	500
Pays-Bas	488
Roumanie	477
Suède	414
Pologne	360
Vietnam	353
Mauritanie	300
Chine	285
Islande	125
Finlande	50
Madagascar	50
Mexique	50
Norvège	35
Australie	30
Grèce	15
Burkina Faso	6
Gabon	5
<b>Total</b>	<b>6 646 062</b>

La version détaillée de l'Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger, que notre association doit établir, est mise à la disposition du public au siège de l'association.

Pour pouvoir en prendre connaissance, une demande écrite doit être adressée au Président, qui organisera les modalités de sa consultation.

## **H- LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2024 (CROD)**

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public, ainsi que de leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution du SIF dans une perspective de continuité d'activité.

Le CROD présente les ressources du SIF par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique. Il comporte le comparatif avec l'exercice antérieur.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat. La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris en ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied du compte de résultat.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contributions volontaires en nature.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>51 988 436</b>	<b>51 988 436</b>	<b>47 329 170</b>	<b>47 329 170</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 150	1 150	1 700	1 700
1.2 Dons, legs et mécénat		-		-
- Dons manuels	50 561 644	50 561 644	47 327 470	47 327 470
- Legs, donations et assurances-vie	42 129	42 129	-	-
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 383 513	1 383 513	-	-
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>8 956 438</b>		<b>26 541 471</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		73 518	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	6 255 823		24 718 464	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 700 615		1 749 489	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>3 219 560</b>		<b>3 083 922</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>2 647 826</b>	<b>2 591 919</b>	<b>354 672</b>	<b>354 672</b>
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>13 769 353</b>	<b>10 914 112</b>	<b>8 079 378</b>	<b>7 605 303</b>
<b>TOTAL</b>	<b>80 581 613</b>	<b>65 494 467</b>	<b>85 388 613</b>	<b>55 289 145</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>45 730 785</b>	<b>32 952 133</b>	<b>52 255 940</b>	<b>25 443 905</b>
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	3 304 804	2 084 297	2 809 356	1 751 004
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	41 750 032	30 200 707	48 821 452	23 067 769
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
1.3 Plaidoyer	675 949	667 129	625 132	625 132
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>4 370 512</b>	<b>4 370 512</b>	<b>4 265 015</b>	<b>4 265 015</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 184 422	4 184 422	4 074 035	4 074 035
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	186 090	186 090	190 980	190 980
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 693 713</b>	<b>153 518</b>	<b>1 692 931</b>	<b>814 456</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>2 519 348</b>	<b>2 389 231</b>	<b>2 623 958</b>	<b>476 609</b>
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>456 676</b>		<b>122 614</b>	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>26 416 442</b>	<b>23 416 844</b>	<b>21 400 884</b>	<b>19 134 998</b>
<b>TOTAL</b>	<b>81 187 475</b>	<b>63 282 238</b>	<b>82 361 342</b>	<b>50 134 982</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 605 862</b>	<b>2 212 229</b>	<b>3 027 271</b>	<b>5 154 162</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>245 564</b>	<b>245 564</b>	<b>197 358</b>	<b>197 358</b>
Bénévolat	210 009	210 009	144 968	144 968
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	35 555	35 555	52 390	52 390
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>245 564</b>	<b>245 564</b>	<b>197 358</b>	<b>197 358</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>245 564</b>	<b>245 564</b>	<b>197 358</b>	<b>197 358</b>
Réalisées en France	245 564	245 564	197 358	197 358
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>245 564</b>	<b>245 564</b>	<b>197 358</b>	<b>197 358</b>

## 1- Produits par origine :

### 1-1 Produits liés à la générosité du public :

#### ❖ Cotisations sans contrepartie :

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie telles que que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de biens de faible valeur.

Le montant des cotisations sans contrepartie au titre de l'exercice 2024 est de 1 150 €.

#### ❖ Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature :

Les dons manuels constituent une des deux principales ressources du SIF, ce qui leur confère un caractère récurrent. Ils sont constatés dans les produits d'exploitation.

Les dons manuels versés en chèques datés de 2024 et reçus jusqu'au 10 janvier 2025 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2024.

Les reçus fiscaux au titre des dons manuels constatés dans les produits d'exploitation de 2024 sont remis aux donateurs au titre de la même période.

Les dons manuels passent de **47 327 470 €** en 2023 à **50 561 644 €** en 2024, soit une augmentation de 7%.

Le montant des dons manuels affectés, c'est-à-dire assortis d'une clause restrictive d'utilisation, sont de **37 816 737 €** en 2024.

Les dons manuels non affectés (fonds général...) sont de **12 744 908 €** en 2024. Ils comportent les dons Zakat al Maal, qui ne sont limités ni géographiquement ni thématiquement.

*(Pour plus de détail, voir la rubrique F.3 Ressources liées à la générosité du public)*

- ❖ Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés :

42 129 € de legs ont été reçus sur l'exercice 2024.

- ❖ Autres produits liés à la générosité du public :

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme suit :

- Les collectes redistribuées : Il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément le SIF comme bénéficiaire de tout ou partie de la collecte. Le SIF n'a pas conclu d'accords ou de conventions lui permettant de constater cette catégorie de produits liés à la générosité du public ;
- Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : Il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.
- Le SIF a enregistré 1 383 513€ de produit lié à la générosité du public. Il s'agit de placements financiers que le SIF réintègre dans ses fonds dédiés.

## 1-2 Produits non liés à la générosité du public :

- ❖ Parrainage des entreprises :

Il n'y a pas eu parrainage des entreprises en 2024.

- ❖ Contributions financières sans contrepartie :

*(Pour plus de détail voir rubrique F.4)*

Le solde des contributions financières s'élève à **6 255 823 €** en 2024 contre **24 718 464 €** en 2023, soit une baisse de 75 %.

Cette variation s'explique principalement par des financements exceptionnels reçus en 2023 pour la Syrie, à hauteur de 20 252 127 €, notamment de la part du bailleur UNHCR.

Pour rappel, sur ces 20 millions d'euros, 13 millions étaient liés à l'impact du change, c'est-à-dire à la dévaluation de la monnaie syrienne — ce qui n'est plus le cas en 2024.

Ce solde 2024 est réparti à hauteur de :

- 6 076 701 € pour les missions internationales ;
- 8 684 € pour la France.

Le montant de la contribution financière octroyée par le fonds de dotation DOTASIF au titre de son résultat de 2024 est de 170 438 €. La contribution correspond au résultat économique du fonds de dotation au titre de l'exercice 2024.

- ❖ Autres produits non liés à la générosité du public :

Les autres produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 2 700 615 €.

Ce solde correspond notamment à :

- 398 825 € de gains de change sur les avoirs financiers détenus en monnaies étrangères
- 1 394 136 € de gain de changes sur créances

Le solde correspondant aussi à des produits divers : produits de cession, locations, produits exceptionnels, etc...

### 1-3 Subventions et autres concours publics :

(Pour plus de détail voir la rubrique F.2 – Concours publics et subventions publiques)

Le montant des subventions d'exploitation est de **3 219 560 €** en 2024 contre **3 083 922 €** en 2023.

Le montant 2024 est principalement réparti comme suit entre projets internationaux et ceux en France (le reste correspondant à des aides à l'emploi et quote-parts de subventions virées dans le compte de résultat).

- 2 243 066 € pour le financement des projets à l'international ;
- 933 206 € pour le financement des projets en France ;

### 1-4 Reprises sur provisions et dépréciations :

Le solde des reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges est de 2 647 826 € en 2024 contre 354 672 € en 2023.

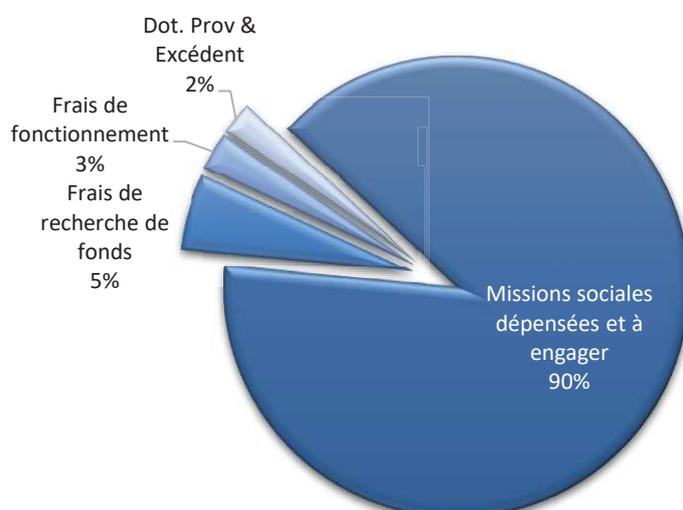
### 1-5 Utilisation des fonds dédiés antérieurs :

Le montant des utilisations des fonds dédiés antérieurs est de 13 769 353 €. Il se décompose comme suit :

- 589 631 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation ;
- 2 265 610 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur contributions financières ;
- 10 914 112 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public.

(Pour plus de détails voir la rubrique F.6)

## 2- Les charges par destination :



- **90%** des emplois concernent la réalisation des missions sociales :
  - ✓ **57 % : missions dépensées en 2024 :**
    - 4 % pour la France
    - 52 % pour l'international
    - 1 % en plaidoyer
  - ✓ **33 % : missions sociales à engager sur les années à venir** (fonds à engager sur lesquels le SIF ne prend plus aucun frais de fonctionnement ni frais de recherche de fonds).
    - 5 % ont été utilisés en recherche de fonds
    - 3 % ont été utilisés en frais de fonctionnement
    - 2 % correspondent aux dotations aux provisions et au résultat

Les missions sociales réalisées, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement s'élèvent à **51 795 009 €** au titre de l'exercice 2024 contre **58 213 886 €** en 2023 soit une diminution de 11 %.

## 2-1 Missions sociales :

Les missions sociales ont diminué de 12% en 2024 et s'élèvent à **45 730 785 €** contre **52 255 940 €** en 2023.

La définition des missions sociales est issue d'une décision de gestion **conforme à l'objet statutaire de l'association**, qui émane du Conseil d'Administration, l'organe également chargé de l'arrêté des comptes.

Conformément à son objet, **le SIF se consacre à atténuer la souffrance des plus vulnérables en France et dans le monde**. Nous pouvons donc scinder les missions sociales en trois parties :

- **Les missions sociales réalisées en France ;**
- **Les missions sociales réalisées à l'étranger ;**
- **Les actions de plaidoyer.**

Les frais de supports aux projets sont intégrés aux missions sociales. Sont donc compris dans les montants de missions sociales, les frais correspondants :

- aux charges salariales des personnes du siège contribuant à la réalisation des missions sociales ;
- aux traductions des rapports des programmes ;
- aux frais postaux et de télécommunications liés aux missions sociales ;
- aux frais bancaires liés aux virements d'exécution de programmes humanitaires.

Ces frais de supports sont répartis au prorata des montants des missions sociales.

En 2024, le total des frais de supports aux projets intégrés à la totalité de nos missions sociales et financés par la générosité du public est de 4.6 M€ dont :

- 3 515 K€ relatifs aux missions sociales internationales (hors parrainages orphelins)
- 764 K€ relatifs aux missions sociales France
- 357 K€ relatifs aux missions sociales liées aux parrainages d'orphelins

Tous ces frais sont recensés grâce à la comptabilité analytique qui attribue à chaque dépense le service et l'activité concernés. Dans cette répartition, les charges salariales sont imputées au prorata des montants des missions, sauf celles rattachées directement à une mission particulière.

## ❖ Missions sociales réalisées en France

Cette rubrique englobe les missions sociales réalisées sur le territoire national.

Les missions sociales en France ont augmenté en 2024, passant à **3 304 804 €** d'exécutions de projets (dont **764 332 €** de frais de support intégrés) contre **2 809 356 €** en 2023.

Les missions sociales France se décomposent en deux grands programmes sociaux :

- **Urgence sociale : 3 060 774 €**
- **Insertion socio-éducative et professionnelle : 244 030 €**

## ❖ Missions sociales réalisées à l'étranger

Le volume de l'ensemble des actions humanitaires internationales a diminué de **14%** au cours de l'exercice 2024.

Les missions sociales réalisées à l'étranger passent de **48 821 452 €** en 2023 à **41 750 032 €** en 2024. Le montant des frais de support intégrés en 2024 est de **3 872 292 €**.

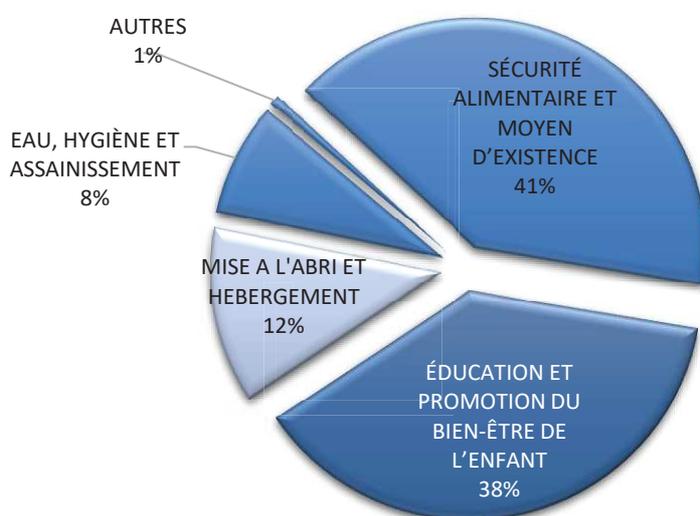
Chacune des missions a ses propres frais de structure (locaux, téléphone, salariés...). Le montant total des missions comprend donc les frais de structure qui sont répartis au prorata des projets réalisés dans chaque pays.

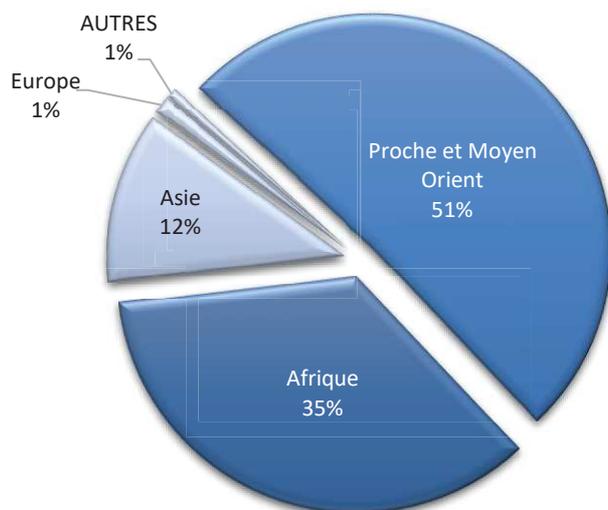
A noter que la rentabilité 2023 des dons WAQF perçue par le SIF en 2024 pour un montant de **69 549 €** a été engagée dans le projet « Education et Bien être de l'enfance » à Madagascar.

Le SIF a déterminé **4 axes majeurs d'intervention** :

- Éducation et promotion du bien-être de l'enfant ;
- Sécurité alimentaire et moyens d'existence ;
- Eau, hygiène et assainissement ;
- Mise à l'abri et hébergement.

### Missions sociales internationales par thème et zone géographique



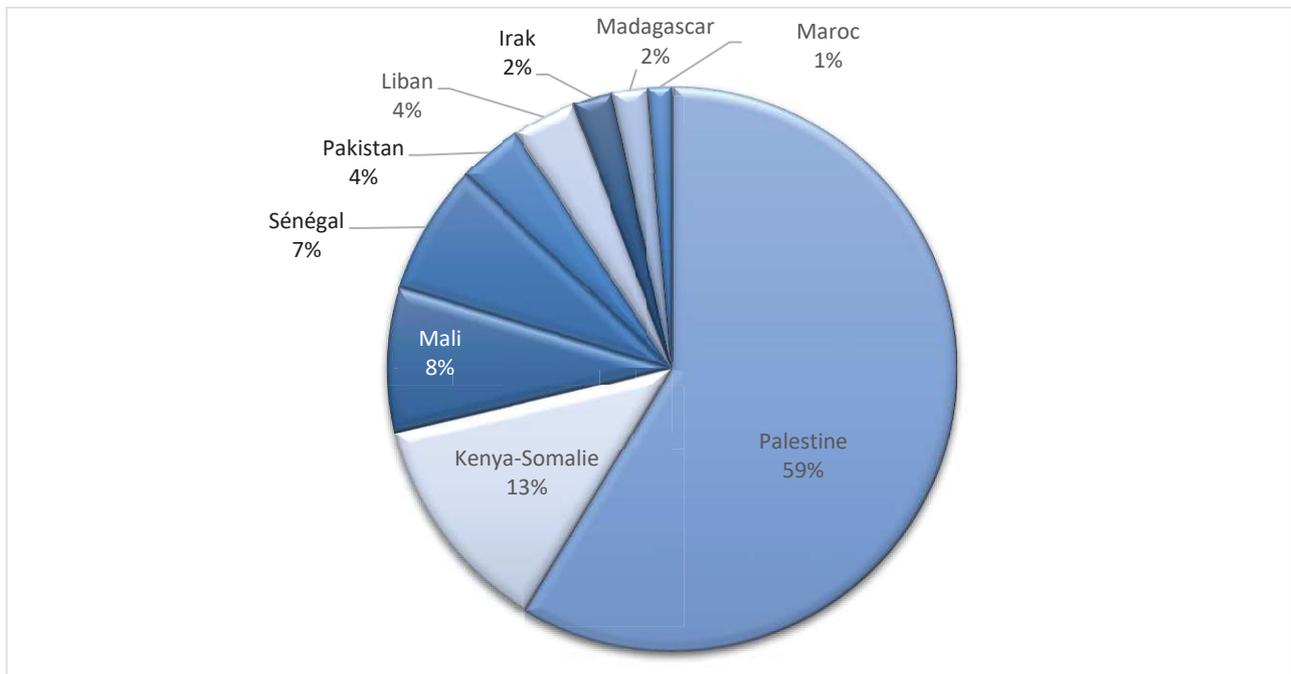


## 1. Éducation et promotion du bien-être de l'enfant

Cette thématique augmente de **33%** passant de **11 934 314 €** en 2023 à **15 881 682 €** en 2024. La principale cause de cette variation est le rattrapage des bourses non versées en 2023 sur l'année 2024 au sein du projet parrainage orphelins à Gaza.

Le programme de parrainage des orphelins est le programme d'aide le plus important. Il permet d'améliorer les conditions de vie des orphelins et de soutenir leur famille. L'association a mené cette action pour un montant global de **10 966 358 €** (avec frais de support inclus).

### Programme parrainage des orphelins et cadeaux aux orphelins par pays



En 2024, Il n'y a pas eu d'intégration de nouveaux orphelins ; le nombre d'orphelins parrainés est resté stable.

Par ailleurs, plusieurs autres programmes liés à l'enfance ont été réalisés en 2024, tels que la réhabilitation d'écoles, la distribution de bourses et de kits scolaires, et la création d'espaces publics adaptés aux enfants.

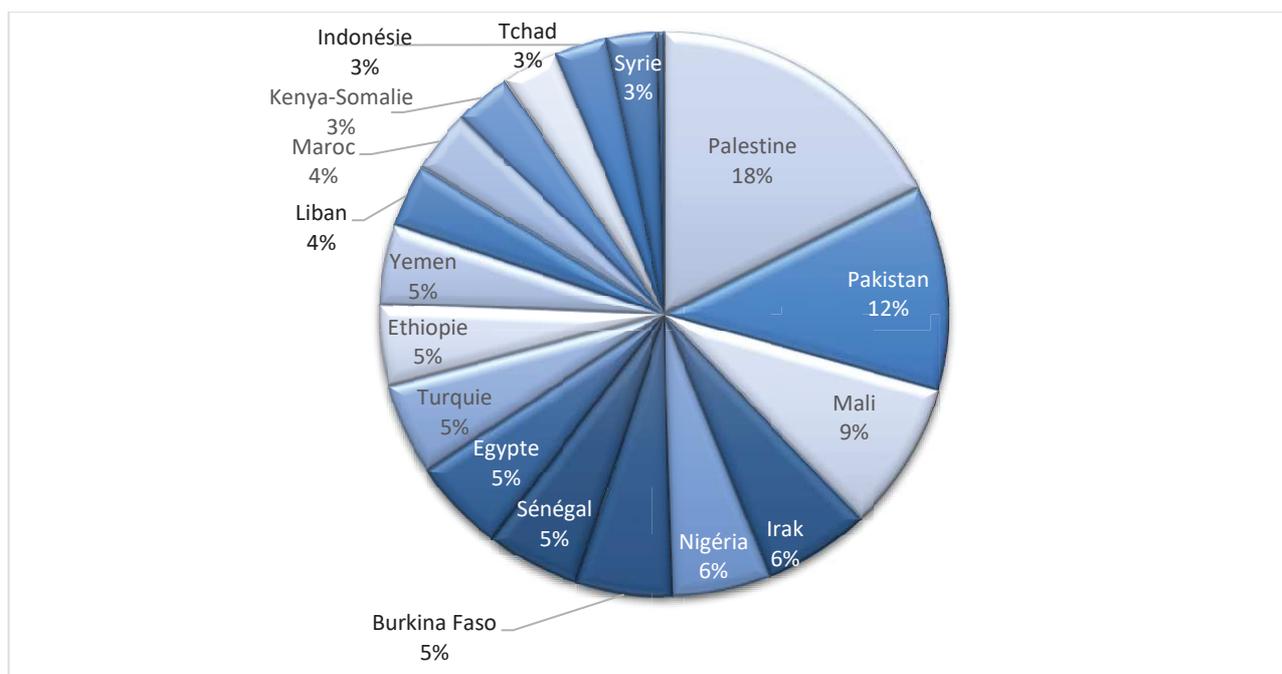
## 2. Sécurité alimentaire et moyens d'existence

Le montant des missions liées à cette thématique a augmenté de 8% passant de **15 694 688 €** en 2023 à **16 989 775 €** en 2024.

Les programmes « **Nourrir les nécessiteux** » (programmes comprenant les distributions de colis alimentaires pendant le mois de Ramadan) et « **Aïd Al Adha** » représentent **43%** des missions Sécurité alimentaire et moyens d'existence en 2024 soit **7 278 347 €** répartis en :

- Missions **Aïd Al Adha 2024** (hors France) : **3 807 224 €**
- Missions **Nourrir les nécessiteux 2024** (hors France) : **3 471 123 €**

## Programmes de sécurité alimentaire « Nourrir les nécessiteux » et « Aïd Al Adha » par pays



En plus de ses deux grands programmes annuels, le SIF a réalisé de nombreux projets dont les 3 suivants sont les plus significatifs :

- Gaza : projet « LifeLine »
- Pakistan : projet de cuisine centrale en milieu scolaire en partenariat avec le PAM (Programme Alimentaire Mondial)
- Somalie : projet autour de l'alimentation en partenariat avec le CDCS (Centre de Crise et de Soutien)

### 3. Eau, hygiène et assainissement

Le montant des exécutions relatives aux programmes d'eau et assainissement a diminué de 30%, passant de **4 785 176 €** en 2023 à **3 346 470 €** en 2024.

Parmi les actions réalisées en 2024, on distingue notamment :

- Forages et réhabilitations de puits : au Burkina Faso, au Sénégal, à Madagascar et au Tchad
- Syrie : Dans le cadre du projet UNHCR : des composantes eau, hygiène et assainissement
- Burkina : Un projet de campagne de chirurgie de la cataracte en partenariat avec la BID (Banque Islamique de Développement)

### 4. Mise à l'abri et hébergement

Le montant des exécutions relatives aux programmes de mise à l'abri s'élève à **5 226 468 €** en 2024 soit une diminution de 68% (**16 158 646 €** en 2023).

80% de ce montant concerne des actions de mise à l'abri réalisées en 2024 en Syrie avec notamment plusieurs projets en coopération avec les bailleurs des Nations Unies UNHCR et OCHA. Le rapport note également mentionner la continuité du projet d'urgence à la suite du Séisme au Maroc.

### 5. Missions sociales liées au Waqf

Un montant de **339 597 €** est versé au fonds de dotation, pour investissement (France et International). La rentabilité dégagée sera investie dans les projets mis en œuvre à l'international, voire en France certaines années.

## 6. Les missions sociales financées par les fonds provenant de la générosité du public

Le solde des missions sociales réalisées à l'étranger et financées par les fonds provenant de la générosité du public est de 30 200 707 € en 2024.

Le solde des missions sociales réalisées en France et financées par les fonds provenant de la générosité du public est de 2 084 297 € en 2024.

### Répartition des missions sociales internationales par thème et par pays (hors France) :

Pays	SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MOYEN D'EXISTENCE	ÉDUCATION ET PROMOTION DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT	EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT	MISE A L'ABRI ET HEBERGEMENT	AUTRES	TOTAL GENERAL
Algérie	-	32 431	-	-	-	32 431
Bangladesh	-	29 474	-	-	-	29 474
Burkina Faso	484 799	71 804	899 659	-	-	1 456 263
Dotation Waqf et legs	-	-	-	-	305 638	305 638
Egypte	385 400	-	-	275 120	-	660 521
Ethiopie	338 697	-	-	-	-	338 697
Haïti	-	-	-	152	-	152
Indonésie	216 584	-	153 196	-	-	369 780
Irak	419 663	246 287	-	-	-	665 950
Jordanie	26 336	-	-	-	-	26 336
Kenya-Somalie	1 023 572	1 395 225	-	-	-	2 418 797
Liban	715 880	397 313	-	230 259	-	1 343 451
Lybie	-	-	68 262	-	-	68 262
Madagascar	384 562	647 105	281 492	-	-	1 313 158
Mali	619 534	1 122 439	-	-	-	1 741 973
Maroc	260 975	147 488	-	434 585	-	843 048
Nigéria	930 353	10 731	- 43	-	-	941 042
Pakistan	3 476 927	616 567	344 867	84 485	-	4 522 846
Palestine	4 363 543	6 632 470	- 6 478	- 1 992	-	10 987 543
Sénégal	914 244	2 054 453	612 283	-	-	3 580 980
Soudan	355 495	-	-	-	-	355 495
Syrie	614 906	1 513 562	420 755	4 198 443	-	6 747 666
Tchad	210 316	843 080	554 180	-	-	1 607 576
Tunisie	-	14 248	18 297	-	-	32 545
Turquie	381 331	107 006	-	-	-	488 337
Ukraine	-	-	-	5 416	-	5 416
Yemen	866 656	-	-	-	-	866 656
	<b>16 989 775</b>	<b>15 881 682</b>	<b>3 346 470</b>	<b>5 226 468</b>	<b>305 638</b>	<b>41 750 032</b>

## ❖ Les actions de plaidoyer

Les actions de plaidoyer, qui consistent à témoigner et alerter les autorités compétentes sur les besoins des plus vulnérables, se sont élevées à **675 949 €** en 2024 contre **625 132 €** en 2023.

Ces actions ont concerné plusieurs initiatives menées par la cellule des relations extérieures et du plaidoyer.

### **2-2 Frais de recherche de fonds :**

Il s'agit des « frais d'appel à la générosité du public » ainsi que des « frais de recherche d'autres ressources ».

Les frais de recherche de fonds ont augmenté de **2 %** passant de **4 265 015 €** en 2023 à **4 370 512 €** en 2024. Ce montant représente **9 %** du montant total de collecte de dons privés, soit le même taux qu'en 2023. Ils sont financés totalement par la générosité du public.

#### ❖ Frais d'appel à la générosité du public

Ce poste comprend entre autres les opérations de mailings, les frais de campagne de sensibilisation et d'appel aux dons, les référencements et annonces, le traitement informatique des dons, ainsi que ressources humaines mobilisées sur le terrain et au siège.

Les objectifs restent la recherche et la fidélisation des donateurs.

Les campagnes d'information ont pour but de sensibiliser le grand public aux activités de l'association et l'ensemble des donateurs aux actions rendues possibles grâce à leurs dons.

Le montant des frais d'appel à la générosité du public est de **4 184 422 €** en 2024.

#### ❖ Frais de recherche d'autres ressources

Les frais de recherche d'autres ressources correspondent aux moyens humains mis en œuvre au sein du siège afin d'obtenir les subventions et contributions financières.

Le montant des frais d'appel d'autres ressources est de **186 090 €** en 2024.

### **2-3 Frais de fonctionnement :**

Ils regroupent l'ensemble des charges relatives au fonctionnement de la structure et des services généraux du SIF, tels que l'administration, la comptabilité, l'informatique, les charges de structures (loyer, assurances...), ainsi que les équipes assurant la coordination et à la bonne gestion de la structure du SIF.

Les charges de fonctionnement restent stables en 2024 passant de **1 692 931 €** en 2023, à **1 693 713 €** en 2024.

### **2-4 Dotations aux provisions et dépréciations :**

Les dotations aux provisions pour risques et charges ou dépréciations s'élèvent à **2 519 348 €** en 2024, contre **2 623 958 €** en 2023.

### **2-5 Impôts sur les bénéfices**

Certains revenus du SIF sont imposés. Il s'agit notamment des produits financiers. Le montant des impôts en 2024 est de **456 676 €**.

## 2-6 Reports en fonds dédiés de l'exercice :

(Pour plus de détail voir la rubrique E.11)

## 3- Les contributions volontaires en nature :

(Pour plus de détail voir rubrique F.11)

## 4- Autres informations :

Le SIF a choisi de ne pas recourir à une clé de répartition pour identifier les charges financées par les dons des particuliers. En effet, le SIF essentiellement financé par la générosité du public, peut aisément distinguer les charges financées par les dons des emplois financés par d'autres ressources.

Les autres financements peuvent être des subventions ou des contributions financières (en fonction des conventions signées par les bailleurs de fonds) ou autres produits (produits financiers).

Part des financements réalisés par la générosité du public (essentiellement par les dons) :

Part des Missions sociales	72%
Part de frais de recherche de fonds	100%
Part de frais de fonctionnement	9%

Pour une plus grande transparence, le SIF n'a pas retenu de clé de répartition mais a appliqué les répartitions réelles.

## Rapprochement Compte de résultat / CROD

### Détail des charges par origine et destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Plaidoyer		Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes				
Achats de marchandises	97 559	-	3 694 616	-	170	-	783	-
Variation de stock	8 029	-	220 322	-	70	-	454	54
Autres achats et charges externes	1 775 148	-	12 800 388	-	292 367	-	2 463 133	37 486
Aides financières	45 960	-	11 501 772	-	-	-	-	-
Autres charges	17 065	-	699 314	-	631	-	2 256	234
Impôts, taxes et versement assimilés	84 251	-	395 883	-	26 939	-	117 392	10 514
Salaires et traitements	791 533	-	10 015 235	-	240 382	-	1 094 035	91 480
Charges sociales, autres charges de personnel	360 434	-	2 175 208	-	108 080	-	462 268	41 208
Dotations aux amortissements et dépréciations exploitation	122 648	-	435 554	-	7 373	-	44 754	5 135
Dotations aux amortissements et dépréciations financière	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-	-	-
Reports en fonds dédiés	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières	46	-	245 690	-	-	-	-	34
Charges exceptionnelles	2 131	-	6 693	-	78	-	256	52
Participations des salariés aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 304 804</b>	<b>-</b>	<b>41 750 032</b>	<b>-</b>	<b>675 949</b>	<b>-</b>	<b>4 184 422</b>	<b>186 090</b>

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeur nettes comptables des éléments d'actifs cédés		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
					Autres produits liés à la générosité	Autres produits non liés à la générosité	
Achats de marchandises	43	-	-	-	-	-	3 793 170
Variation de stock	- 218	-	-	-	-	-	- 213 090
Autres achats et charges externes	689 841	-	-	-	-	-	18 058 362
Aides financières	4 000	-	-	-	-	-	11 551 731
Autres charges	23 882	-	-	-	-	-	743 382
Impôts, taxes et versement assimilés	67 513	-	-	-	-	-	702 493
Salaires et traitements	588 955	-	-	-	-	-	12 821 620
Charges sociales, autres charges de personnel	298 242	-	-	-	-	-	3 445 440
Dotations aux amortissements et dépréciations exploitation	20 771	-	-	-	-	-	636 235
Dotations aux amortissements et dépréciations financière	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnelle	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions	-	2 519 348	-	-	-	-	2 519 348
Reports en fonds dédiés	-	-	-	26 416 442	-	-	26 416 442
Charges financières	84	-	-	-	-	-	245 855
Charges exceptionnelles	602	-	-	-	-	-	9 812
Participations des salariés aux résultats	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	456 676	-	-	-	456 676
<b>TOTAL</b>	<b>1 693 713</b>	<b>2 519 348</b>	<b>456 676</b>	<b>26 416 442</b>	-	-	<b>81 187 475</b>

### Détail des contributions volontaires par origine et destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	35 555	-	-	-	35 555
Mises à disposition gratuites de biens	-	-	-	-	-
Prestations de services	-	-	-	-	-
Personnel bénévole	210 009	-	-	-	210 009
<b>TOTAL</b>	<b>245 564</b>	-	-	-	<b>245 564</b>

## I- LE COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 2024 (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- De la colonne intitulée « Dont générosité du public » du CROD ;
- Du suivi des stock d'ouverture et de clôture;
- De la présentation des contributions en nature ventilées en emplois ;
- D'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public ;
- D'une colonne comparative « Exercice N-1 »,

Conformément à la règle définie par le Règlement ANC n°2018-06, le stock d'ouverture correspond aux ressources issues de la générosité du public (hors fonds dédiés) disponibles en début d'exercice. Il est calculé à partir des fonds propres disponibles collectées auprès du public (calculé à partir du bilan de clôture de 2022) déduction faite des valeurs nettes comptables des immobilisations, financées par ces ressources sur les exercices antérieurs ;

Le stock de clôture est déterminé à partir du retraitement du stock d'ouverture, des investissements, des désinvestissements et dotations aux amortissements.

Le stock d'ouverture permet aux donateurs d'apprécier la trésorerie en réserve issue de la générosité du public, disponible à la clôture de l'exercice.

Les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés) sont de 28 522 047 €, et en fin d'exercice de 30 405 525 € ; la variation correspond à l'excédent issu de la générosité du public de 2024, d'un montant de 2 212 229 € et un investissement net lié à la générosité du public pour un montant de 328 752 €.

L'ensemble des postes des emplois par destinations et des ressources par origines du CER est analysé au niveau du CROD.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
<b>1 – MISSIONS SOCIALES</b>	<b>32 952 133</b>	<b>25 443 905</b>
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	2 084 297	1 751 004
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	30 200 707	23 067 769
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
1.3 Plaidoyer	667 129	625 132
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>4 370 512</b>	<b>4 265 015</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 184 422	4 074 035
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	186 090	190 980
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>153 518</b>	<b>814 456</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>37 476 163</b>	<b>30 523 376</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>2 389 231</b>	<b>476 609</b>
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>23 416 844</b>	<b>19 134 998</b>
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>2 212 229</b>	<b>5 154 162</b>

<b>TOTAL</b>	<b>65 494 467</b>	<b>55 289 145</b>
<b>RESSOURCES PAR ORIGINE</b>	<b>EXERCICE 2024</b>	<b>EXERCICE 2023</b>
<b>1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>51 988 436</b>	<b>47 329 170</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 150	1 700
1.2 Dons, legs et mécénats	-	-
- Dons manuels	50 561 644	47 327 470
- Legs, donations et assurances-vie	42 129	-
- Mécénats	-	-
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 383 513	-
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>51 988 436</b>	<b>47 329 170</b>
<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>2 591 919</b>	<b>354 672</b>
<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>10 914 112</b>	<b>7 605 303</b>
<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>65 494 467</b>	<b>55 289 145</b>
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>28 522 047</b>	<b>23 226 968</b>
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	2 212 229	5 154 162
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 328 752	140 917
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>30 405 525</b>	<b>28 522 047</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>EXERCICE 2024</b>	<b>EXERCICE 2023</b>
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>245 564</b>	<b>197 358</b>
Réalisées en France	245 564	197 358
Réalisées à l'étranger	-	-
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>245 564</b>	<b>197 358</b>
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>245 564</b>	<b>197 358</b>
Bénévolat	210 009	144 968
Prestations en nature	-	-
Dons en nature	35 555	52 390
<b>TOTAL</b>	<b>245 564</b>	<b>197 358</b>

<b>FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>EXERCICE 2024</b>	<b>EXERCICE 2023</b>
<b>FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>35 001 390</b>	<b>23 471 695</b>
(-) Utilisation	- 10 914 112	- 7 605 303
(+) Report	23 494 362	19 134 998
<b>FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>47 581 640</b>	<b>35 001 390</b>